48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870
Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE
N° 2. — 15 Février 1899



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

THÉODORE DE BÈZE ET L'ACADÉMIE DE GENÈVE[1]

Au matin du 14 octobre 1605, ancien style, on put lire, affiché par ordre du recteur en charge, Gaspard Laurent, aux portes des auditoires, un placard qui portait le titre de *Programma Rectoris.* Il contenait ce qui suit :

« Telle est l'arrivée au port pour les navigateurs, telle est l'entrée dans une autre vie pour ceux dont la mort est précieuse aux regards du Seigneur. La journée d'hier a vu s'éteindre la grande lumière de l'Église. Chargé d'années, noble et spectable Théodore de Bèze vient de quitter cette vie éphémère et misérable pour passer paisiblement dans celle où l'on trouve le repos et la félicité éternelle. Aujourd'hui auront lieu ses obsèques. C'est pourquoi, illustres et généreux Seigneurs, comtes, barons, nobles et étudiants de toute condition appartenant à cette Académie, au nom des Pasteurs et Professeurs, nous vous convoquons pour l'heure de midi, afin de prendre part au convoi funèbre et de rendre l'honneur suprême dû à cet homme éminent, à cette mort sainte. Son corps a été semé corruptible : ainsi que celui de tous ceux qui meurent en Christ, il ressuscitera incorruptible. Car ni la mort, ni la vie, ne nous peuvent priver des bienfaits de cet amour que Dieu témoigne à ceux qui sont à lui en notre Seigneur Jésus-Christ, lequel fait passer les siens de la mort à la vie. Le décès a eu lieu le 13e jour d'octobre 1605[2]. »

1. Ce travail inédit de M. Ch. Borgeaud est emprunté à un grand ouvrage en préparation, que le *Bulletin* a déjà annoncé (1897, 334), l'*Histoire de l'Université de Genève* entreprise, dès 1896, sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique de Genève.

2. Voy. *Bull.*, 1887, p. 81, une reproduction de l'original de cette lettre de faire part.

Le corps de Bèze, auquel une tombe avait été creusée dans le cloître de Saint-Pierre, fut porté par les étudiants de l'école dont il avait été le second fondateur. Les professeurs et les pasteurs marchaient après eux. Puis venaient les syndics et les membres des Conseils, au milieu desquels on remarquait, représentant leur Académie, le bailli de Lausanne et plusieurs gentilshommes de la noblesse du pays de Vaud, enfin tout le peuple de Genève. Le deuil de l'Église était le deuil national.

Le lieu choisi pour la sépulture l'avait été, écrit Lect à Casaubon, à l'intérieur de la cité et non pas, hors de l'enceinte fortifiée, dans le cimetière accoutumé de Plainpalais, à la fois pour que la ville ne restât pas dépeuplée et privée de ses défenseurs, pendant la cérémonie, et pour que la dépouille mortelle de celui qui avait été si longtemps son porte-étendard fût à l'abri de ses bons murs[1]. Ceci ne fut pas sans provoquer une remontrance de la Compagnie à Messieurs, car les ordonnances de Calvin proscrivaient tout apparat dans les funérailles. Jadis la dépouille mortelle du réformateur avait été portée en terre comme celle du plus humble des enfants du peuple. Aucune pierre tombale n'en avait marqué la place dans le champ commun du repos anonyme. Une première dérogation à la règle austère devait évidemment servir à en faire autoriser d'autres. Et en effet le préau du cloître de Saint-Pierre fut désormais consacré aux sépultures d'honneur des magistrats et des ministres eux-mêmes. Mais les ordonnances de Calvin n'étaient pas des lois ordinaires. On pouvait les suspendre, les abroger d'un coup. Elles laissaient derrière elles un sillon profondément marqué en l'intimité des consciences. Un siècle plus tard, comme le cloître, d'ailleurs en ruine, était désaffecté, toutes ces sépul-

1. « Corpus ejus, uti scias, non in suburbano loco illo in quo solent, « sed proxime Petri, ædem in illo ut appellant claustro repositum est. « Sapientissimo Senatui visum ita, non tam honori testando, qui internus « altius sedet, quam ne vacua omnium hominum ordinibus funus comita- « turis urbs vacaret, cum periculo (ut sunt hostium doli) extra eam et in ea, « tum ne Jesuitarum furor et aliorum nebulonum insolentia, qui jam pro- « pius a mœnibus nostris adsunt, contumeliam aliquam in corpus ejus « noctu auderet impune. » (British Museum, *Burney mss* 365, fol. 76.)

tures officielles suivaient le sort de l'édifice et, à une ou deux exceptions près seulement, disparaissaient sans laisser de traces et sans que personne eût l'idée de protester. Aujourd'hui, la tombe du disciple est aussi introuvable, à Genève, que celle du maître. L'éloge funèbre de Bèze, qu'on ne songea pas à faire prononcer en une cérémonie spéciale, le fut à l'Auditoire de théologie, où le défunt avait inauguré son enseignement, près d'un demi-siècle auparavant, comme professeur de grec. Le lendemain des obsèques, le recteur Gaspard Laurent, qui avait à parler sur la Gaule, en prit occasion pour consacrer à l'un des enfants illustres de cette patrie, qui était aussi la sienne, l'heure de sa leçon. Son discours, que nous a conservé une plaquette, aujourd'hui fort rare, de Jean de Tournes, nous montre comment ce Français, séparé de son pays et de sa parenté par sa foi religieuse et devenu Genevois de cœur et d'âme, était cher à toute la Suisse réformée, comment on l'accueillait avec joie, non seulement à Lausanne, où il se rendait presque chaque année, mais à Berne, à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse. On y trouve, avec le récit touchant des derniers moments d'un vieillard, soldat émérite d'une noble cause, et qui supportait d'une âme égale le poids des années, le témoignage que sa dernière pensée fut pour Genève[1].

Dans la lettre inédite à Casaubon, que nous venons de citer, Jacques Lect appelle le « grand vieillard » qui vient de s'éteindre, « le véritable chef de nos muses — *nostrum illum magum senem, illum vere* μούσαρχον ». Ailleurs, dans une de ses sylves, où il l'invite à venir à Bourdigny se reposer de ses

1. *Oratio Gasparis Laurentii Professoris in Academia Genevensi de clarissimi theologi D. Bezæ obitu;* in-8, Genève, — Jean de Tournes, — [1606]. (Bibl. de M. Théophile Dufour.) C'est d'après le dernier feuillet de cette plaquette que nous avons pu reproduire le placard d'invitation aux obsèques de Bèze. On le trouve également imprimé, sous forme de billet de faire part, sans l'en-tête *Programma Rectoris*. Le fac-similé d'un exemplaire conservé à la Bibliothèque du Protestantisme français, à Paris, a été donné dans le *Bulletin* de 1887 (XXXVI, 81). Un autre exemplaire, qui fait partie de la belle collection de M. le professeur Albert Rilliet, a été exposé à Genève, en 1896, dans la section historique du Groupe XVII (Éducation, Instruction) de l'Exposition nationale suisse. (Voir *Catalogue spécial du Groupe XVII*, pièce 8.)

travaux avec leurs amis communs de l'Académie, Lect dit de lui : « Bèze étant sauf, l'École est sauvée, — *salvo nam salva Academia Beza*[1]. » C'est en effet à ce titre, et non pas seulement comme successeur de Calvin, dans l'Église et dans l'État, que Bèze était cher à ses amis. On ne s'en est pas toujours rendu compte.

Lorsque le jeune professeur de Lausanne fut appelé en 1558 aux côtés de son maître, Calvin, il venait de parcourir l'Allemagne, au cours de diverses missions diplomatiques, et apportait à Genève, avec les goûts d'un lettré de la Renaissance, l'ambition d'y voir grandir une université semblable à celle que réorganisait Mélanchthon. C'est pour cela qu'il inséra, dans la préface des *Leges Academiæ*, la promesse d'un couronnement futur de l'édifice inachevé, et qu'après de nouveaux voyages et avec l'autorité que lui avait donnée son rôle au colloque de Poissy, puis dans les conseils du prince de Condé, il veilla, devenu lui-même, à la mort de Calvin, l'héritier de l'œuvre du réformateur, non pas uniquement au maintien, mais au développement progressif de l'école huguenote.

La tâche était d'autant plus difficile qu'il n'eut pas toujours, pour la remplir comme il entendait, l'appui de ses collègues de la Compagnie des pasteurs. On peut affirmer en particulier que, sans son intervention habile et constante, l'enseignement du droit, mal vu des ministres, non seulement n'eût pas été institué, mais, après Pierre Charpentier et l'expérience si peu encourageante faite avec ce personnage, n'eût pas pu être relevé et maintenu. Celui de la médecine eût sans doute été rétabli, après le départ de Simonius, si Bèze eût rencontré pour cela un savant à son gré, et surtout au gré de ses collègues. Il nous paraît assez vraisemblable que La Faye, lorsqu'il s'éloigna pour aller prendre son mystérieux doctorat en Italie, obéissait à un conseil de Bèze. Et ce serait l'explication la meilleure de la faveur avec laquelle il débuta, sous ses auspices, dans la carrière de professeur en philosophie. Qui eût imaginé, à cette époque, que le maître d'école,

1. *Poemata varia, Sylva XXXVII.*



THÉODORE DE BÈZE

D'après une peinture contemporaine appartenant à Mme André.

devenu disciple d'Hippocrate, voudrait devenir plus encore et se ferait théologien, pour parvenir?

Pendant la terrible peste de 1570-71, ce fut Bèze qui, presque seul debout, et avec l'aide précieuse de Thomas Cartwright, maintint l'École en vie. En 1586, lorsque la Seigneurie à bout de ressources la dispersa, après avoir lutté, « remonstré, » protesté, cette fois au nom de tous les ministres, contre l'arrêté fatal, il apporta au Conseil, de la part des dix pasteurs de la ville, un prêt de mille écus, à l'appui de leur demande de restauration[1]. L'année suivante, il doublait le nombre de ses leçons, pour que l'on ne pût pas dire que l'Auditoire était réduit au silence, et enfin il obtenait le rappel des professeurs congédiés. Chaque fois qu'il s'est agi de faire entrer à l'Académie un homme nouveau, d'y attirer une force nouvelle, ou d'y retenir un de ceux qui la faisaient connaître au dehors, Bèze a été le négociateur, ou le conseiller, écouté de tous. Il est plus que probable que, s'il n'eût tenu qu'à Bèze, Casaubon n'eût pas quitté sa patrie.

Dans ce domaine, son orthodoxie aristotélicienne, ou plus exactement la considération de ce qu'il estimait être l'intérêt supérieur de l'Église, mettait seule une limite à son zèle. On a vu que cette orthodoxie lui fit repousser l'offre du grand Ramus. Mais en dehors de ces cas exceptionnels, où le souci de sa responsabilité sociale de réformateur religieux comprimait les élans de son âme d'humaniste, il défendit toujours, et parfois dans les circonstances les plus difficiles, la cause sacrée des hautes études. Genève dépendait de l'étranger pour le recrutement de ses professeurs, et même de ses pasteurs. Il n'eut pas l'étroitesse, la sottise, qu'on put reprocher après lui à une certaine majorité de la Compagnie des ministres, de vouloir remédier à ce qui pouvait encore, à l'époque, être considéré comme une source de

1. « *S[pectables] ministres.* Sur charge donnée à Mr le Lieutenant de « savoir desdits spectables ministres s'ils pourroient fournir et prester « quelque somme à la Seigneurie, il a raporté que, ayant parlé à Mr de « Bèze, il luy a faict entendre qu'ilz s'efforceroient de trouver jusques « à mille escus, desquels sont que est à chascun 100 escuz l'ung portant « l'aultre. » (Reg. Conseil, 21 octobre 1586.)

faiblesse, en faisant nommer coûte que coûte des nationaux, sans titre véritable à leur chaire. Mais il s'efforçait de tourner les regards de la jeunesse genevoise soit du côté du saint ministère, soit du côté de l'enseignement [1]. Jusqu'à la fin, dans ses lettres, on trouve la trace de l'intérêt qu'il porte à ce qui est devenu sa création de tous les instants. Il se réjouit de voir les étudiants arriver en nombre, il s'attriste, aux jours sombres, de voir leurs rangs s'éclaircir. Il lui semble qu'ils doivent tout braver, même « le fléau de peste », pour achever leurs études. Et il lui échappe plus d'une fois, en cette occasion, une parole sévère sur cette génération de mortels qui a peur de la mort, comme s'il ne valait pas mieux mourir noblement, en paix avec sa conscience, dans la cité de la liberté, que de mener ailleurs une existence d'esclave [2].

Son cours, cela va sans dire, était de beaucoup le plus fréquenté. On l'annonçait à son de cloche, comme un service religieux. Ainsi avait-on fait jadis pour celui de Calvin par lequel, dès avant la fondation de l'École, avait débuté, à Saint-Pierre, l'enseignement supérieur de la théologie réformée [3]. C'était l'usage que tous les écoliers s'y rendissent.

1. Reg. Conseil, 18 février 1583 : « *Escoliers*. Et, au regard de ce qu'ils « ont prié Messieurs d'entretenir quelques escoliers qui puissent cy après « servir au ministère, parce que, defaillants deux ou trois de leur Com- « pagnie, ils ne savent quelle provision y donner. Arresté qu'on les « advertisse de choisir quelques ungs, jusques à demy douzaine, qui « soient desja promeus, pour pouvoir estre emploiés cy après. »

En 1584, Bèze écrit au Zuricois Gualther, à l'occasion de l'appel de Grynée à Heidelberg : « Vestræ vero Ecclesiæ, mi frater, valde gratulor, « cui concessum video divinitus, ut non modo aliunde mutuari pastores et « doctores non cogamini, verum etiam vobis suppetat, quod aliis largia- « mini : magnum est et pene dixerim singulare istud Dei beneficium, quod « utinam vobis perpetuum esse velit Deus. Nobis hic certe contrarium « accidit ubi si deessent extranei (quod ego sæpissime nostris i. e. civibus « genevensibus exprobro) necesse fuerit aut gregem sine pastoribus aut « scholam sine magistris, aut Deum extra« ordinem aliquid moliri. » « III Nonas Junii 1584. » (Arch. d'État de Zurich.)

2. A Durnhoffer, 1er août 1574, 27 août 1578. (*Mss.* Bibl. Ste-Geneviève, *Ep. Hær.*, II, fol. 145; III, fol. 29.)

3. « *Th de Bèze* a proposé que, pour la commodité des escoliers, ilz ont « remué sa leçon à trois heures et celle de la dialectique à deux, ce qu'a « esté approuvé et ordonné que la cloche qu'on sonnoyt pour deux heures « se sonne pour trois. » (Reg. Conseil, 22 octobre 1565.)

« Selon la coutume qu'observent ici les étudiants de toutes « les facultés, — écrit Louis Iselin à son oncle, — je vais « entendre Bèze, lequel interprète l'épître de Paul aux « Romains, de deux semaines l'une, au moins trois fois[1]. » Il était celui qu'on était sûr de trouver à Genève, quel que fût l'état des choses. Qu'on eût la paix ou la guerre, l'abondance ou la disette, la santé ou la maladie, il était toujours là, fût-il seul en sa chaire. Et, comme le disait Hubert Languet au jeune Nicolas Rhedinger, il tenait lieu de beaucoup[2]. Au départ, on ne manquait pas d'aller lui présenter son « livre des amis ». Il y inscrivait une parole de l'Écriture, un passage des Pères, un conseil. Les albums des étudiants qui ont passé par Genève, pages jaunies qu'on rencontre çà et là dans les collections, portent tous un mot de lui[3]. Plusieurs de ces écoliers ont vécu sous son toit, ont eu part à sa table. Car ce grand homme, qui fut le conseiller de tant de rois et de princes, le chef incontesté d'un puissant parti et le directeur spirituel d'une république, fut toute sa vie obligé, vu l'exiguïté de ses ressources, d'avoir chez lui des pensionnaires. A l'un des derniers, George Sigismond de Zastrisell, il vendit sa bibliothèque[4].

Bèze était d'un abord facile, sinon aisé, car ses occupations multiples ne lui laissaient guère de loisir. En 1594, il écrit à Gaspard Peucer, le gendre de Mélanchthon : « A « l'exception du tremblement de la main qui m'empêche

1. Lettre du 1er mars 1581 (Thommen, *l. c.*, 186).
2. Voir, plus haut, p. 144.
3. Voici ce qu'on trouve sur un de ces feuillets d'album, conservé à la Bibliothèque Nationale, à Paris. L'écriture est très tremblée et l'autographe d'autant plus précieux que c'est un des derniers en date que l'on possède :
« *R. R. R.*, Rem ratione rege. — Theodorus Beza, annum hujus vitæ « agens octuagesimum quintum pene peractum, scholastico honesto, tes- « timonio sui ad ipsum adventus, more Genevensis Academiæ, studiosos « pietatis veræ accedentes omnes exornare vicissim consuetæ, ista scri- « bebam, die mensis Maii 30. Anno partæ nobis æternæ salutis per ipsius « amici Servatoris nostri Jesu Christi θεανδρώπου in cruce oblationem 1604. » (*Mss.* Bibl. Nat., *Fonds Dupuy*, 104, fol. 37). Voy. aussi *Bull.*, 1887, p. 82.
4. Le prix convenu et payé fut de six cents écus d'or. (Communication de M. Hippolyte Aubert, d'après une pièce retrouvée par lui à la Bibliothèque de Gotha.)

« presque de tracer une ligne, je suis assez bien, Dieu merci, « pour prêcher tous les dimanches et pour faire chaque « quinzaine mes trois leçons de théologie. L'Auditoire est « assez fréquenté pour des temps difficiles. Je suis accablé « d'occupations diverses et en nombre infini, non pas de « celles qui dépendent de ma charge et auxquelles je suis fait « par l'habitude de la remplir, mais de celles qui m'arrivent « à chaque instant du dehors, difficultés qu'il faut absolu- « ment aborder, résoudre, dont vous n'avez pas de peine à « vous imaginer la multitude et l'importance dans le tour- « billon de guerre qui nous entraîne. C'est ainsi qu'au milieu « de ces agitations, je m'approche en luttant du terme de la « carrière, l'esprit autant que possible en haut [1]. »

A côté de tout cela, lisons-nous dans la même lettre, le correspondant de Peucer trouvait le temps de s'absorber dans ses annotations d'une dernière version revue du Nouveau Testament.

Depuis la publication qu'il avait faite avec Calvin, en 1560, Bèze avait donné plus d'une édition des évangiles. Il avait eu l'avantage d'être aidé, dans ce travail, par les conseils des deux plus grands philologues du temps, Scaliger et Casaubon. Peu d'années après la nomination de Corneille Bertram à la chaire d'hébreu, il avait entrepris avec ce dernier la traduction de l'Ancien Testament. Cette version, revue par une commission de la Compagnie et jointe à l'œuvre constamment revisée de 1560, était devenue la fameuse *Bible des Pasteurs et Professeurs de Genève* (1588), l'une des publications, à en juger par le nombre des éditions et par l'influence exercée sur le monde, les plus importantes qui soient jamais sorties d'une haute école [2].

1. Lettre datée : « Genevæ 26 Augusti vetere calculo 1594. » (*Ep. Hær.*, II, fol. 595 v° s.)

2. *La Bible, qui est toute la Saincte Escriture... Le tout reveu et conferé sur les textes Hebrieux et Grecs par les Pasteurs et Professeurs de l'Église de Genève;* in-folio, in-4 et in-8, Genève, 1588. Rééditions : 1605, 1609, 1610, 1615, 1616, 1619, 1621, 1622, 1633, 1635, 1652, 1665, etc., etc.

Reg. Conseil, 16 février 1585 : « *Bible. Jeremie des Planches.* A esté pro- « posé comme les spectables ministres de la parole de Dieu avoient reveu « la Bible, assavoir Mess[rs] de Bèze, Perrot, Jaquemot, Rotan et Corneille

Le volume, dont les frais, considérables, avaient été avancés par Jean-Baptiste Rotan, fut imprimé simultanément en trois formats, in-folio, in-quarto et in-octavo ; le travail, originairement confié à Jérémie Des Planches, étant réparti dans la suite, pour satisfaire chacun, entre les principaux typographes de Genève. Le produit net de la vente fut attribué, ainsi que le porte l' « Advertissement aux marchands libraires et imprimeurs » qu'on trouve au verso du titre, « à la communauté « des povres réfugiés de divers pays et nations en ceste Église. » Deux exemplaires furent exécutés pour Henri IV et pour sa sœur, Madame Catherine. De ces exemplaires, le second seul put être remis, par les soins de Rotan. Le premier parvint à son adresse au moment du triomphe des Politiques. Le roi s'était laissé convaincre de la nécessité d'adopter la religion du plus grand nombre de ses sujets et l'hommage, compromettant pour celui qui allait troquer Paris contre une

« Bertrand, et qu'ilz la font imprimer audit des Planches, avec plusieurs « nouvelles annotations et corrections, mesmes, dict-on, qu'ilz ont changé « quelques versets et chapitres, ce qu'estant ainsi seroit occasion de « quelque scandale ; or, n'ont-ilz point obtenu congé de ladite impres- « sion, n'y n'en ont communiqué à Messieurs. Là dessus estant appellé « ledit Des Planches qui a dict n'avoir demandé la permission parce cy « devant on n'en a point demandé pour la Bible, joingt que les spectables « ministres ont promis l'en garantir. A esté arresté qu'on luy defende « par provision de poursuivre ladite impression jusques à ce qu'on ayt « veu ladite Bible. — Après ce, sont venus Mes^rs de Bèze et Perrot, mi- « nistres, ayans esté advertis par ledit Des Planches et qui ont supplié « Messieurs leurs faire entendre les raisons de telle defense. Sur ce, leur « a esté declairé que c'est pour n'avoir obtenu congé veu que c'est un « nouveau œuvre, y ayant une revision si notable dont les aultres églises « et que les ennemis seroient offensés. Sur ce ilz ont declairé qu'il y a « seize ans que tant ledit sieur de Bèze que M. Corneille, professeur « d'hebreu ont entierement reveu ladite Bible et despuis les susnommés « ministres l'ont aussi reveue et quand ilz ont heu quelque difficulté, elle a « esté proposée à la Compagnie des ministres pour en resouldre. Oultre « ce, ilz l'ont faict par l'advis des Églises françoises, en ayant escript à « leur synode, les ayant mesmes prié de commettre gens de leur part « pour veoir ce qui en a esté faict et à ces fins, ilz commirent le s^r de la « Roche-Chandieu et Salvard, ministres, et suyvant ce, ilz ont faict faire « ceste impression à grand frais, ayans emprunté argent tellement qu'ilz « estiment qu'elle ne costera guieres plus que papier et impresion. Et « quant à ce qu'ilz n'ont demandé licence, ilz ne l'ont faict par mes- « pris, n'estimans pas qu'il fust requis, parce que cy devant il a esté « permis sans difficulté, n'ayans faict aultre que de revoir le texte et

messe, fut renvoyé à des temps meilleurs[1]. On ignore généralement que Bèze est l'auteur de l'épître qui sert d'introduction à cette Bible huguenote et dans laquelle on trouve un résumé populaire et saisissant des enseignements de la Réforme française[2]. Cette « Epistre à tous » se termine par l'appel suivant :

« Au reste, très chers frères, en quelques lieux, païs, royaumes et nations que vous vous trouviez unis, ou mesmes en quelques endroits que par la malice des temps vous soyez espars, puis que c'est principalement à vous que nous avons desiré et tasché de servir, en proposant en nostre langue maternelle ce grand et indicible thrésor, selon nostre petite capacité : c'est aussi à vous de le recevoir de droite affection, pour cercher en icelui ceste perle uniquement précieuse de la cognoissance, crainte et amour de Dieu, et de nostre Seigneur Jésus Christ, qui est ici posée comme en son sainct Sanctuaire, en lieu qu'ailleurs il n'y a que cisternes crevassées et ruisseaux troublés des inventions humaines : par lesquelles les hommes sont rendus, non pas religieux, mais superstitieux ; dont il ne naist qu'un cuider, et non un croire, une opinion, et non une vraye foy.

« adjouxter les diverses leçons et annotations des diverses interprétations, « et au reste maintiennent qu'ilz n'ont rien changé ny aux chapitres ny « aux versets. Attendu quoy a esté arresté qu'on permet ladite impres- « sion. » (Communication de M. Alfred Cartier.)

Voici comment Corneille Bertram a raconté, en ce qui le concerne, la préparation de cette version célèbre : « Sub annum secundum (nisi fallor) « eorum octodecim per quos in schola Genevensi Hebræam linguam et Ara- « micam publice docui, Genevensium ministrorum collegio suadente, scis- « cente et jubente, primum cum D. Theodoro Beza viro clarissimo et « doctissimo, mihique multis nominibus conjunctissimo, versionem seu « translationem Gallicam Bibliorum recognoscere cœpi : deinde recogni- « tionem illam, rursum decernente eodem illo collegio, una cum tribus « illius ejusdem collegii ministris recensui, recensioneque illa peracta « ad ea, quæ in illa nostra recognitione et recensione latiorem explica- « tionem requirerent, ego solus semotis arbitris animem appuli. » (Dédicace au landgrave Guillaume de Hesse, des *Lucubrationes Franktallenses.*)

1. Le précieux volume est conservé actuellement à la Bibliothèque de Genève (*Bb.* 553), où il est revenu au siècle dernier. Exposé, en 1896, dans les vitrines du pavillon de l'Art ancien, à l'Exposition nationale suisse (Note 814), il a été l'objet d'une note de M. Théophile Dufour (*Catalogue de l'Art ancien, l. c.*, 95 s.).

2. « On donna charge à M. de Bèze de dresser la préface de la Bible « selon certains points qui furent prescrits par la Compagnie. » (Reg. Comp., 15 déc. 1587.)

Par quoi ayans ceste maxime très invincible, que Dieu a suffisamment pourveu à tout nostre salut, tenons aussi pour tout resolu, que tout ce qui est escrit en ceste saincte Parole doit estre receu et creu invariablement, et ce qui n'y est escrit ou fondé, doit estre totalement rejetté : car, comme disoit S. Ambroise, Rien ne manque à celui qui est muni de l'Escriture du Vieil et du Nouveau Testament. En lieu donques que les aveugles s'amusent aux doctrines abusives de leurs semblables, nous à qui ce grand soleil de justice, nostre Seigneur Jesus Christ, a daigné et daigne esclairer, apprehendons[1] la lumière celeste, luisante en ceste Parole escrite, meditons en icelle jours et nuicts, et nous y exerçons continuellement, afin que nous soyons bienheureux à jamais. Car ici est vrayement la felicité, ici est l'Arche, ici est tout, puisqu'ici est Dieu. »

Comme professeur de théologie, Bèze ne se donna pas d'autre programme que de commenter les saints livres, ou d'exposer les dogmes de sa foi, selon l'orthodoxie calviniste la plus pure. Il demandait volontiers à la Compagnie de lui assigner le sujet de ses cours. Ses leçons étaient, ainsi que l'atteste Laurent, dans son éloge funèbre, d'une clarté admirable. C'était un disciple, qui fit d'autres disciples en grand nombre, un second, fidèle à la cause de son maître, comme un bon gentilhomme à celle de son roi. En ce domaine, il ne voulut être rien de plus. Ce fut là sa force et c'est sa faiblesse, quand on le mesure à l'aune des réformateurs, dont il est l'égal par le nom, sans l'avoir été par la pensée. En dehors de ses versions de l'Écriture, sa production théologique, immense, et dont on n'a pas encore arrêté le compte, est surtout faite d'ouvrages de circonstance, de factums polémiques ou apologétiques et de lettres publiées de son vivant, qui sont pour la plupart des consultations sur des points de doctrine et de discipline au sujet desquels on faisait appel à son autorité. La controverse contre les catholiques romains, les luthériens, les calvinistes dissidents, tient une large place dans tous ces écrits. C'est l'heure de la lutte. Il faut faire face à tous, parer les coups, arracher un à un les traits qui tombent en sifflant sur le bouclier, en redresser la pointe et les ren-

1. C'est-à-dire : recherchons et recevons.

voyer dans le camp ennemi. Le lieutenant de Calvin manie la lance et le javelot. Il n'a plus le temps de méditer sur les raisons de la guerre.

Dans un domaine voisin, nous devons à Bèze trois ouvrages importants : une excellente biographie de son maître, les *Icones*, ou portraits des hommes illustres de la Réforme, et la chronique de la première « guerre de religion », un livre précieux dont on lui a bien à tort contesté la paternité, et qui a pour titre : *Histoire ecclésiastique des eglises reformées du royaume de France*. Mais il va sans dire qu'il ne donna jamais de cours sur aucun de ces sujets. L'histoire ecclésiastique ne fut enseignée à l'Auditoire que beaucoup plus tard, lorsque Genève n'en fit plus.

La préoccupation d'assurer l'unité de l'enseignement théologique a manifestement empêché Bèze de se choisir, à temps, le successeur qu'on eût voulu voir monter après lui dans sa chaire. On a vu comment le souci de cette succession fut le grand souci des années où il commença à sentir les approches de sa fin et comment il ne fut pas le maître d'en disposer. La publication de sa correspondance fera peut-être un jour la lumière complète sur cette crise de sa pensée. Les quelques extraits que nous avons pu donner permettent d'affirmer toutefois, dès maintenant, que, lorsqu'il en eut enfin reconnu la nécessité, sa résolution fut prise de créer à l'école de théologie un enseignement spécial de dogmatique et d'y appeler des hommes nouveaux. C'était aller contre sa volonté, nettement manifestée au moment où la question de son remplacement s'était posée, que de laisser vaquer, comme on le fit aux dernières années de sa vieillesse, les heures de son enseignement, et d'assurer ainsi à La Faye le monopole du grand cours annoncé à son de cloche. Le mémorial de la Compagnie a beau nous expliquer comme quoi ceci était de peur qu'autrement « il n'en prinst peine et n'escrive qu'on l'ensevelist de son vivant », nous savons comment il le faut entendre[1].

Ce n'est pas d'ailleurs au professeur de théologie que

1. Reg. Comp., 17 sept. 1602.

l'Académie est le plus redevable, c'est aussi, et surtout, à l'homme d'État. Pour Bèze ainsi que pour Calvin, l'École, comme l'Église, faisait partie intégrante de la République. Elle était l'ornement de la cité et sa sauvegarde. Mais, tandis que le maître l'avait subordonnée exclusivement à l'Église, le disciple la rattachait plus directement à l'État. On l'a vu provoquer l'institution des seigneurs scolarques, délégués laïques du Conseil à la direction de l'instruction publique, un domaine jusqu'alors strictement réservé à la Compagnie et à ses représentants. On a vu, sous son influence, le collège des trois langues du plan primitif de Calvin briser son cadre étroit et se rapprocher du type universitaire. Il avait compris l'appui considérable que la chétive république, pauvre en argent et en soldats, pouvait trouver dans l'intérêt que l'Europe protestante avait à la prospérité de son école. Et, en attachant toujours plus étroitement l'une à l'autre, il travaillait au salut de toutes deux.

Nous avons rappelé qu'en 1583, Jean Maillet, ancien précepteur dans la famille du jeune roi d'Écosse, ayant été envoyé à Londres, il en rapporta environ six mille livres sterling, produit de collectes faites à la Cour, dans la Cité et dans tous les diocèses. A cette occasion, Thomas Bodley, le bienfaiteur d'Oxford, fit passer directement à Bèze son offrande pour l'école dont il avait gardé, comme on l'a vu, le souvenir fidèle. Cette offrande se montait à deux cents écus[1].

En 1589, Jacques Lect fut de nouveau député auprès de la reine Elisabeth et réunit cent cinquante mille livres, souscrites semblablement. L'Angleterre protestante donnait pour l'Église et pour l'Académie de Calvin. A son retour, passant par la Hollande, il demanda et obtint l'autorisation d'y collecter également des fonds dans les diverses provinces. Les États-Généraux, en offrant au Petit Conseil 4,963 florins des Pays-Bas, recueillis de la sorte, ne lui demandèrent d'autre remboursement que « d'employer semblable somme au redressement de l'escole » sitôt que ses affaires le lui permet-

1. Lettre inédite de Jean Castol à Bèze, en date du 28 juillet 1584, conservée aux archives particulières de M. Henri Tronchin, à Bessinge (communication de M. Alfred Cartier).

traient[1]. En 1592, Charles Liffort, docteur en droit et membre du Conseil des Deux-Cents, partit pour une mission semblable. Il devait s'adresser aux Églises calvinistes d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie et de Transylvanie. Bèze lui donna de nombreuses lettres d'introduction et toutes ces lettres, dressées par ordre de la Compagnie, sur la demande de Messieurs, furent scellées du sceau de l'École. En sollicitant l'Europe pour Genève, qui va succomber si elle n'est secourue, il appelle toujours la république : « *Hæc Civitas, Ecclesia et Schola*[2]. »

En 1592 et 1593, Paul Chevalier recueillit, de la même façon, des secours auprès des Églises de France et, presque simultanément, le conseiller Anjorrant était semblablement envoyé aux Pays-Bas et en rapportait une somme équivalente à environ 90,000 florins de Genève, dont la plus grosse part devait, au bout d'un certain temps, servir à l'entretien des écoliers de Hollande et des Frises. Nous avons exposé comment cette double ambassade avait eu également pour but d'obtenir l'équivalence des grades que pourrait conférer l'École genevoise et nous avons dit la réponse faite à Chevalier, sur ce point, par le gouvernement d'Henri IV. Ce qui nous a été conservé, par le secrétaire du Conseil, du rapport d'Anjorrant à la Seigneurie, mérite même d'être cité ici. On y verra que la raison qu'on sait de l'échec éprouvé, auprès des conseillers catholiques du roi de France, fut précisément

1. Lettre datée de La Haye, le 16 novembre 1590, et publiée par Théophile Heyer dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XI (1859), p. 162 ss. La somme ci-dessus équivalait, en monnaie genevoise, à plus de 12,200 florins.

2. Lettres du 20 mai 1592 (*Mss.* Bibl. Ste-Geneviève, *Ep. Hær.*, II, fol. 60 v°, 63 ss., 65 s., 66 v° ss., 68 v° s. et 76 v° s.)

Reg. Comp., 12 mai 1592 : « Fut proposé au nom de Messieurs que, « voyant la grande necessité de toutes choses et sur tout d'argent, ils « desiroyent d'envoyer encores en Allemagne pour essayer d'obtenir « quelque cueillette pour en subvenir aux necessités de la ville, et pour « tant desiroyent qu'on escripvist des lettres au nom de la Compagnie, « qui fussent en forme de patentes, afin que celui qui iroit en peust pre« senter aux lieux qu'il verroit estre necessaire. Ce que la Compagnie « trouva bon, et donna charge à Monsr de Bèze de les dresser, avec « autres particulieres qu'il escriroit en son nom, et qu'on les signeroit du « sceau de l'eschole. »

celle du succès obtenu auprès des États provinciaux des Provinces-Unies :

« Et quant au second point, qui est des lettres d'approbation des docteurs, combien que les difficultés en ayent esté grandes, pour les obtenir parfaites et authentiques, pour ce qu'ils craignent faire prejudice à leurs universités, si est-il que ce n'a rien esté au prix de celles pour la subvention, n'y ayant point plus grand affaire au monde que trouver argent et ce qui en despend. Pour lesquelles lettres obtenir, il luy a fallu attendre, [devant que] d'en parler à toutes les provinces, que la resolution eust esté avant prinse de la subvention, recognoissant que cela eust fait tort à la negociation principale. En quoy la raison qu'il allegua que l'ennemi ne contendroit pas seulement à la subversion totale de l'Estat, mais principalement à la ruyne de l'Eschole et qu'il faloit par quelque tel renom contrevenir à ses desseins, veu mesmes que pour telles esperances il recevoit annuelle subvention des papes, leur fit acquiescer à sa demande. »

« Et d'autant que, passant par l'Allemagne et negociant aux Pays Bas, au nom de Vos Seigneuries, il a recogneu que Genève estoit encores en grande reputation et a remarqué que son principal renom venoit de ce que Dieu leur avoit fait ceste grace que despuis soixante et deux ans en ça, la pureté de la religion y avoit esté preschée, sans qu'il y ait eu aucune secte ny heresie, de l'Eschole qui a fleuri par le renom et estime des personnes rares qui ont esté et sont en renom par tout le monde, tant en la theologie qu'en la jurisprudence, qu'aussi pour les langues hebraique et grecque et en l'humanité, tellement qu'on presume celuy estre docte qui a heu ce bien d'estre leur auditeur. »

« Et comme c'eust esté peu de chose si le tout n'eust esté reglé en bonne discipline, n'est pas moindre le renom que Genève s'est acquis par le bon ordre et discipline qu'il y a heu, de sorte qu'on a telle opinion de la jeunesse qui a esté de par deça qu'ils sont tenus encores pour bien morigenez, et de fait sont plus tost receus en charge. Par consequent c'est la bonne discipline qui occasionne les peres et parens d'envoyer icy leurs enfans, comme il sçait que plusieurs des Païs Bas doibvent retirer de France, d'Allemagne et d'Angleterre pour les mettre icy, se confians sur telle bonne opinion, en laquelle il les a remis. »

« Sur ce il supplie au nom de Dieu, de la part de Messieurs les Etats des Provinces unies et sur tout de ceux du Duché de Gueldre

et de Zutphen, que vous vouliez les obliger tant que veiller et avoir l'œil sur leur jeunesse, de peur qu'elle ne se desbauche. »

« Et d'autant que la reputation d'une ville despend aussi de l'imprimerie, une infinité de personnes qui ayment cest Estat prient qu'on donne ordre que le papier soyt bon et les livres bien corrects, autrement cela fera beaucoup de tort, à quoy il faut remedier au plus tost, sur tout maintenant que de tous costés on dresse imprimeries nouvelles. Et aussi d'autant qu'il n'y a prince et Estat qui ne dressent universités, on doit prendre garde de maintenir ceste Eschole par hommes doctes et de renom[1]. »

En 1598, nouveau voyage de Jacob Anjorrant, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, et nouvelle récolte de témoignages sonnants de la sympathie qu'on porte partout à la cité savante. A son retour, le député genevois ne peut s'empêcher de nouveau d'attirer l'attention de ses compatriotes sur l'importance capitale qu'il y a pour eux à ne pas laisser tomber une réputation si précieuse :

« Mr Anjorrant, s^r de Soulli, estant de retour du voiage qu'il entreprit pour la Seigneurie, le 26 mars 1598, a raporté qu'il s'est aperceu que la reputation que ceste ville s'est attirée par le grand nombre de gens qu'elle a heu, et qu'elle a encores, d'un sçavoir et d'un mérite distingué et d'un travail infatigable, lui a esté d'un grand usage pour obtenir ce qu'il demandoit et que nous avons un grand interest à la conservation de ceste reputation, en attirant toujours dans nostre Académie d'habiles gens et en ayant soin que la belle impression qui a esté establie jusqu'à present en ceste ville ne degenère pas, comme elle commence de faire[2]. »

En 1603, Anjorrant étant derechef envoyé en mission, et cette fois à la cour d'Angleterre, ce fut Casaubon qui se chargea de recommander son ambassade à Jacques Ier. Voici dans quels termes il le fit :

« Sérénissime et très puissant roi,

« Ce n'est point l'irrévérence qui m'enhardit et me fait prendre la liberté d'importuner Votre Majesté, mais à la fois la confiance

1. Reg. Conseil, 15 avril 1594.
2. Reg. Conseil, 18 mai 1599.

que j'ai en sa grandeur d'âme, en la bonne volonté dont elle est portée envers ceux qui souffrent pour le nom de Christ, et la grande inquiétude où je suis au sujet d'une cité au comble du malheur, de Genève, mon autre patrie, pieusement aimée. Le conseiller Jacob Anjorrant, un homme de foi et de devoir, auquel je remets ces lettres, exposera suffisamment à Votre Majesté, en quel état, en quelle extrémité, elle se trouve. Quant à moi, je m'adresse, ô roi béni de Dieu, à votre clémence, à votre bonté, pour qu'elle entende ma prière humble et fervente en faveur de cette Académie de Genève, où j'enseignai jadis avec quelque succès. Il y a peu de jours, en voyage pour mes affaires personnelles, j'ai eu la douleur de voir cette École frappée par la misère des temps. Elle n'est point encore déserte, ni dépourvue d'étudiants, mais l'état du trésor public est tel, que, si Dieu même n'envoie du ciel son secours, c'en est fait de ce séminaire de la piété et de la religion. Bien que le Sénat s'efforce de retenir par tous les sacrifices la possession d'un tel bien, il a grand peine à entretenir plus longtemps, au milieu de tant de revers, les hommes excellents et doctes qui en font l'ornement. Il ne le pourra que si les princes animés du désir d'avancer le règne de Dieu viennent à l'aide et préservent de la ruine qui la menace la république chancelante. »

« Chacun connaît la puissance et la bonté de Votre Majesté. Elle a donné trop de témoignages éclatants et publics du zèle qui l'enflamme pour le service de Dieu et la vraie religion, pour que tous ne soient pas également convaincus qu'elle aura à cœur l'avenir de l'Église et de l'École de Genève. Que le Roi des Rois, dans la main duquel sont les cœurs des princes, la maintienne en ce généreux sentiment ! Qu'il fasse, ô Roi sérénissime, qui êtes en Europe comme une étoile brillant au loin, que, par votre exemple, vous resplendissiez longtemps pour sa gloire, au premier rang, et qu'il vous comble de tous les biens de la vie présente et future ! »

« A Paris, le 27 juillet de l'an de grâce 1603. »

« De votre Majesté
le très humble admirateur et serviteur

Isaac Casaubon[1]. »

Jacques I[er] enjoignit aux archevêques de Cantorbéry et d'York d'organiser une collecte dans tous les diocèses du royaume et veilla lui-même à ce que cet ordre fût exécuté[2].

1. *I. Casauboni Epistolæ, Ep. 1035.*
2. Voir *Calendar of State Papers, Domestic*, 1603-1610, p. 44 (9 octobre

C'est ainsi que la renommée de l'École a été pour une si grande part dans le salut de l'État. Réduite à ses propres forces, sans les mains qui se tendaient vers elle à l'heure du danger, sans les bourses qui se déliaient au loin pour elle, Genève, à vues humaines, eût certainement été impuissante à maintenir son indépendance contre les assauts sans cesse renouvelés du duc de Savoie. Les ressources que le trésor dut de la sorte à l'Académie furent telles qu'en 1621, comme le Conseil avait décidé de réduire l'allocation portée au budget pour la chaire de droit civil, la Compagnie des pasteurs, gardienne des intérêts de l'instruction supérieure, protesta et fit rétablir le crédit suprimé. Le modérateur démontra en son nom à Messieurs que, si l'on eût conservé à l'*alma mater* tous les fonds reçus pour elle de l'étranger, et distraits pour satisfaire aux exigences des services publics, son existence et sa prospérité eussent été assurées à jamais.

Ceci est un fait qu'il est bon de relever. Mais il ne faut pas perdre de vue d'autre part, comme on était peut-être un peu trop porté à le faire, après une période de paix et de tranquillité relatives, que les destinées de l'École étaient inséparables de celles de la République, que la lutte de celle-ci pour l'existence avait été aussi la lutte de celle-là. Ce combat fut celui de Bèze lui-même. Et, pendant un demi-siècle, il l'a conduit, aux yeux de l'Europe, de sa chaire de professeur, comme de sa chaire de pasteur et même de son cabinet de travail, où les membres du Conseil et de la Compagnie venaient tour à tour s'inspirer de ses avis. De même que Calvin, sa haute situation personnelle, ses relations avec les souverains protestants, faisaient de lui un ministre permanent des affaires étrangères. Ses fonctions de modérateur de la Compagnie des pasteurs, fonctions qu'il revêtit à chaque élection jusqu'au jour où lui-même, suffisamment influent sans cette charge officielle, obligea ses collègues à en partager à tour de rôle les responsabilités, lui avaient donné l'habitude de faire

1603) et *ibid.*, — *Addenda*, 1580-1605, — p. 442 (26 avril 1604). Pour les missions antérieures de Maillet et de Lect, voir *Ibid.*, *Domestic*, 1581-1590, p. 104 (mars 1583), p. 106 (19 avril 1583), p. 114 (juin 1583), p. 119 (16 sept. 1583) et p. 646 (1590).

entendre sur toute chose sa voix écoutée. Il exerçait de fait une magistrature à vie, unique dans l'État, qui faisait de lui, même en face de l'autorité politique, le représentant de l'expérience et de la tradition. Si quelqu'un pouvait personnifier la cité, c'était lui. N'ayant jamais eu, comme son prédécesseur, de lutte à soutenir contre le pouvoir civil, il s'en est défié beaucoup moins. Pour Calvin, Genève était avant tout la ville sainte : *Hieropolis*, comme il l'appelle dans ses lettres. Pour Bèze, elle est la ville libre : *Eleutheropolis*. Le maître, si l'on peut s'exprimer ainsi, avait été un clérical. Le disciple fut un politique. Dans plus d'une circonstance, il lui est arrivé de gouverner avec le Conseil, malgré, sinon contre, la Compagnie. Il serait intéressant de montrer comment son influence, à cet égard, a contribué à accélérer l'évolution aristocratique du gouvernement de l'ancienne Genève. Toute sa vie, Bèze est resté gentilhomme et conseiller de Condé. Mais ceci n'est pas notre tâche. Dans le domaine de l'instruction supérieure, cette influence a été un bienfait inestimable. Elle a empêché la localisation de l'École. Elle a, plus que tout autre, contribué à en faire un centre de culture international, un foyer de lumière, que l'on s'habitua peu à peu à voir briller au loin et qu'on se fit un devoir de ne plus laisser s'éteindre[1].

Ch. Borgeaud.

1. Nous joignons à cette appréciation du rôle de Th. de Bèze à l'Académie de Genève, la reproduction d'une peinture à l'huile représentant le Réformateur en 1597, et appartenant à Madame A. André. Bien que certains détails de ce portrait (entre autres l'interversion quant à l'âge marqué, 87 au lieu de 78) portent à la critique, il nous semble l'œuvre d'un véritable artiste qui a été réellement inspiré par son modèle. (*Réd.*)

Documents

A MONTPELLIER AU XVIe SIÈCLE

D'APRÈS LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL HUGUENOT

Voici une série d'extraits de ces précieux registres de Montpellier qui avaient déjà été signalés par M. Corbière dans son *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*. Cette publication n'avait malheureusement pas été faite avec toute la précision désirable, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en parcourant les listes qui suivent et en les comparant soit à l'*Histoire* précitée soit à d'autres articles de M. Corbière insérés dans les tomes II, 89; IV, 392; V, 129 du présent *Bulletin*. C'est à M. F. Teissier que nous devons les transcriptions et les notes qui suivent.

N. W.

Copie littérale de la première page du Registre nº 1 des Baptêmes de l'Église réformée de Montpellier, ÉCRITE PAR PIERRE RÉGIS, **ancien et secrétaire du Consistoire.**

(Voir sur Régis, l'article de M. Corbière, *Bulletin*, IV, 392. Il est à observer que notre vénérable ami s'est fourvoyé dans ses appréciations sur Régis, dont le travail est très bien fait, mais selon l'usage du temps pour les tables[1]).

1. *Observations sur la liste des Pasteurs cités par M. Corbière dans son* HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MONTPELLIER, p. 57 et 58.

On ne peut comprendre les erreurs dans lesquelles est tombé M. Corbière. Et d'abord sur sa première observation, en lisant attentivement les Registres des baptêmes et mariages, on voit François Maupeau qualifié MINISTRE dès 1562; la deuxième observation n'a pas de raison d'être, les pasteurs sont pour la plupart ou originaires de Montpellier, ou leurs femmes en sont, ou ils sont du Colloque : se trouvant à Montpellier, ils remplacent leurs collègues et ce n'est pas seulement à l'origine de la Réforme, mais dans presque tous les Registres, nous avons relevé beaucoup de noms de Pasteurs étrangers à l'Église qui y fonctionnent un peu plus, un peu moins. Page 59, il parle de la mission donnée à Olivier Tardieu, ministre de Saint-Jean-de-Gardonenque, par l'assemblée tenue à Egladine, de venir consoler et de relever l'Église de Montpellier en 1560, après les persécutions dirigées par le comte de Villars, et puis il le cite comme prêté à la page 57!

Les Registres portent :

Pour Cassaing : d'abord G. Cassang, G. Cassan, G. CASSAING, ministre de Florensac et non Clarensac, comme il est dit page 57.

— Varanda : d'abord : Devaranda, P. Varanda, P. Devaranda, P. Colliod, P. Colliod dit Devaranda et une ou deux fois Devarandal, ministre de

Baptesmes. N° 1.

Noms de Messieurs les Pasteurs qui ont administre les Baptesmes au present Liure[1].

1560.

Messieurs Mes.
Jean Chassagnon, fol. 1.
Olivier Tardieu, ministre de St-Jean de Gardonenques, fol. 4, v°.

1561.

Claude Formy.
Jean de la Chasse [le même que Chassagnon].
Vives.
Bordenoue.
François Maupeau.

1562.

J. Melauter.
Francois Rostelan, profess. d'hébreu à Nîmes.
J. Barrieles.
J. Le Cochois.
Michel Beraud, ministre de Lodeve, 65, v°.
Michel, ministre de Montagnac.
Guillaume Cassang ou Cassaing [min. de Florensac].
Debor.
S. Melgieret ou Melgoires [min. de Mirevaux].

Pezenas, et on ne comprend pas l'omission de Colliod, qui est le vrai nom de famille. Devarandal ou De Varandal, est une seigneurie du Lyonnais. Colliod était originaire de Bourg en Bresse. Il y a eu des professeurs de médecine nommés de Varanda.

Pour Abrard, on le trouve écrit aussi Ebrard, Brard, Hebrard, mais jamais il n'est qualifié de Pasteur ou Ministre d'Anduze, et on ne le trouve pas cité dans l'Histoire de M. J.-P. Hugues, ni dans la liste des Pasteurs d'Anduze ou nés à Anduze.

Luter. On trouve aussi Lutel et à la fin on le désigne avec son prénom au registre des mariages : Emé Lutel, ministre de Ganges.

Jean Grenier ministre de Montène, on ne comprend pas cette erreur, quand on voit Régis écrire Montcuc en Quercy.

Armand, ministre de Montagnac, cependant le mot Arnaud est très lisible au registre.

Antoine Vachière, l'e muet est de trop et n'est pas dans l'original, une fois ou deux on trouve Vachere comme l'a écrit Régis, mais c'est Vacher.

Nous avons déjà mentionné sur une autre feuille l'omission à la liste des Pasteurs de Montpellier, de François de Rozel-Dubosc et de Gibert. Il y manque encore Jean Gigord fils, 1625-46 (M. Corbière a reconnu son erreur dans le *Bulletin*) et nous en soupçonnons d'autres. Erreurs de nom : Vilette, c'est Guillaume André DIT Vilette, qui fut prêté et vint à Aulas de Montpellier, puis fut en 1587 à Valleraugue, où il mourut. Rodenel, c'est Pierre Redonnel, de Lunel, qu'on trouve à Montpellier jusqu'en 1758, et ensuite à Bordeaux, où il meurt le 13 février 1760. Quant à Galaffre, que nous croyons être Galoffre, il ne figure pas au reg. des Bap. et Mar., ni Davejean. Il y a une famille Galaffrès à Nîmes.

1. On y trouve quelques erreurs en comparant avec les extraits des registres qui suivent.

1563.

Pierre Varandal, ministre de Pezenas.

Michel Manny.

Abrard.

Danduze [Airebaudouze (d'), sr], ministre de Geneve le 21 mai 1563, fol. 64, verso.

Pierre Alsin[1] [min. de Sauve], 68, v°.

Pierre Pitot, fol. 74.

Bourdier[2], 77.

Devaux [min. de Pignan], 78.

1564.

Lutel, ministre de Ganges, 82.

Guillaume Delom, diacre, 78, v[3].

De la Bastide, ministre de St-Maurice, fol. 119.

Bernard, min. de Melun, f. 159.

Jean Payan [min. de Lyon], f. 87.

Giles Solas, Soulas [min. de Valence], 121.

Guy de Montcassin [min. de Pignan].

1565.

Jean Grenier, ministre de Monteux [Montcuc] en Quercy, fol. 100.

Arnaud, ministre de Montagnac, fol. 107.

Antoine Pellicier [min. de Lansargues], 133.

Jean de La Place, 144.

[Jacques] Tourtelon[4], ministre de La Sale, fol. 162.

Antoine Vacheu[5], ministre de Melguer [ou Mauguio], 164.

Guillaume Cassang, ministre de Flourensac, fol. 165, v°.

[Jean] Mercier, ministre de Béziers, 171, 174.

1566.

Melgoires, ministre de Mirevaux, fol. 183, verso.

Pierre d'Airebaudouze, ministre à Nismes, 162, verso.

1567.

[Jean] Masset [min. de Melguel ou Mauguio, fol. 173.

Bernard ministre de Melun, fol. 159.

Observation. — En collationnant avec le Registre nous avons reconnu quelques erreurs de noms et d'indications de folios.

Extraits du Livre des Mariages bénis en l'Église de Montpellier.

1562.

Mars.

Ont espousé Mre Nicolas de Bordenave, natif de Mont-de-Marsan, diocese d'Aire en Gascogne, à présent *ministre de la Parole de*

1. Alain ou Alein au Registre.
2. Bordier Jacques, min. en Angoumois.
3. Guillaume Delom remplace Lajard comme secrétaire, mais n'a pas administré de baptême.
4. Il écrit et signe dans les Registres de Sumène Tortelon ou Tourtolon.
5. Régis a mal lu, c'est Vacher qu'il y a dans les actes.

Dieu à Frontignan, et Clara Guison, de Montpellier. Leurs annonces duement publiées. Le x[e] dud. moys. J. Chass., m.

Avril.

Ont espousé Michel Beraud, *ministre de la Parole de Dieu à Lodeve*, et Anne Maupeau, de Montpellier, le xiiij dud. moys. Les annonces faites par trois dimanches consécutifs. M. J. Chass., m.

1563.

Juin.

Le xx[e] dud. moys ont espousé M[re] Herve de La Haye, *ministre de la Parole de Dieu en l'église chrestienne de la Ferte-Bernard*, diocese du Mans, et damoyselle Jeanne de Rondelet, veuve à feu Lescure, les annonces par trois dimanches publiées par J. Chassanion, m.[1].

Septembre.

Le xxvij[e] dud. moys ont espousé à la Loge à huict heures M[re] Claude Formy, *m. de la Parole de Dieu en l'église de Montpellier*, et Catherine Boët, fille à feu M[e] Jehan Boët, en son vivant procureur en la cour des Generaux, les annonces par trois dimanches publiées. J. Ch., m.

Extraits du livre des Annonces publiées en l'Eglise de Montpellier.

N° 2.

Page 77. Dimanche 26 Février 1581. Entre M. Estienne de Blair, libraire de Montpellier, d'une part, et honneste femme Claire de La Croix, veuve à feu *M[re] Jean Masset, en son vivant Ministre de la parole de Dieu en l'eglise de Melguel*, d'autre.

Espousé lundi 13 mars 1581.

Page 82. Dimanche 19 avril 1581. Entre Moyse de Vaux, notaire royal de Montpellier, fils à *M[re] Estienne de Vaulx, ministre de la parole de Dieu* (*Estienne de Vaulx*, et non *de Baulx, comme le porte la* France protestante, a été *pasteur à Ganges et à Saint-Hippolyte-du-Fort*), d'une part, et honneste fille Marie de Caurabec, fille à feu Annet de Caurabec, en son vivant marchand de Montp[er], d'autre.

Page 92. Dimanche 8 juillet 1581. Entre M[re] Honoré de Colombier, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise Daurange* (*d'Orange*), d'une part, et honneste fille Urbaine de La Place, fille de M[r] Jean de

Espousé le dimanche 19 décembre 1581.

1. Hervé de la Haye reste à Montpellier, a des enfants qui meurent jeunes et lui-même meurt après quelques années, sa veuve se remarie.

La Place, *ministre de la parole de Dieu en l'eglise de Montp*^{er}, d'autre.

Page 142. Dimanche 9 Janvier 1583. Entre Mre Foucrand (pour Fulcrand) Laurens, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de S*^{t} *Hippolyte* (du Fort), d'une part, et damoyselle Jeanne Lazo, veuve à feu Mre Guiraud, docteur et avocat.

Espousé le 4 février 1583.

Page 209. Dimanche 24 mars 1585. Entre Jean Barins, hab. de Montpellier, d'une part, et Suzanne Tardieu, fille de Mre Olivier Tardieu, *ministre de S*^{t} *Jean-de-Gardonenques*, d'autre.

On a baillé attestation pour aller espouser à Sommières ce jourd'hui 27 avril 1585.

Page 295. Dimanche 20 9bre 1588. Entre sire François Serre, marchand de Montpellier, d'une part, et honneste fille Eve de Formy, fille de feu Mre Claude de Formy, *pasteur en l'eglise reformée de Montpellier*, d'autre.

Espousé le 8 de décembre 1588.

Page 305. Dimanche 11 janvier 1589. Entre M. Robert Payan, docteur en droit, fils de Mre Jehan Payan, *ministre de la parole de Dieu en cette eglise de Montpellier*, d'une part, et damoyselle Louise Le Blanc, fille à feu Mr Mre Robert Le Blanc, en son vivant juge ordinaire en la ville de Nismes et seigneur de La Rouvière, d'autre.

Espousé.

Annonces. N^{o} *3.*

Sur la feuille de garde. Le Vendredi 24 Feburier 1606 a esté béni le mariage de David Lefeure, de Montpellier, et Jehanne Boucharde, Lesquels en ont rapporté attestation de *Mons*^{r} *de Montcassin* qui a beni le mariage *à Pignan.*

Page 64. Dimanche 1er juin 1603. Entre noble Jean de Trinquier et^{a} et damoyselle Judith de Plantavit, fille à feu *noble Christofle de Plantavit, sieur de La Pauze*, quand vivait *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de Mauguio*, d'autre.

Page 90. Entre Mr Mre Pierre Justamond, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de Massilhargues*, d'une part, et Marguerite de Truc, de Montpellier, d'autre.

Page 96. Dimanche 11 avril 1604. Entre Mr Pierre Jamesen, de Marlhac en Bearn, principal au collège des humanités de Montpellier, d'une part, et Jeanne des Vignolles, fille à feu *M. Anthoine des Vignolles*, *ministre de la parole de Dieu*, d'autre.

Espousé le 5 juin 1604.

Page 116. Dimanche 24 8bre 1604. Entre Mr Mre Eliezer du Bousseng, docteur ès droits, fils de Mr Mre *Esprit du Bousseng*, *ministre de la Parole de Dieu en l'église reformée de Courthezon*, d'une part, et d^{lle} Marie de Blezin, fille de Mr Me Jean de Blezin, esquironié, docteur régent et doyen en la Faculté de médecine de Montpellier.

Attestation donnée pour espouser à Courthezon le 12 novembre 1604.

Page 169. Dimanche 2 avril 1606. Entre Mr Me Pierre Formy, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Melguio*, fils à feu Mr Claude

Espousé.

Formy, aussi *ministre en l'église de Montpellier*, d'une part, et d^{lle} Suzanne de Malbois, fille de Mr de Malbois de St-Jean-de-Bruel.

Page 179. Dimanche 11 juin 1606. Entre noble Anthoine de Graves, escuyer, sieur de St-Martin-d'entre-deux-eaux au diocèse de Narbonne, d'une part, et d^{lle} Marie de Codur, fille de feu M. Bernardin Codur, quand vivait *pasteur en l'église réformée de Montpellier.*

Espousé.

Dimanche 14 8bre 1607. Entre s^{r} Pol de Cheurele, Receveur et payeur de la Cour des aydes de Languedoc, d'une part, et d^{lle} Gabrielle de Colombiers, fille de feu *Mre Honoré de Colombiers*, quand vivait *Pasteur en l'église réformée d'Orange*, d'autre.

Espousé.

Dimanche 27 juillet 1608. Entre Mre Gabriel de Montcassin, docteur et avocat en la présente ville, fils de *Mr Guy de Montcassin, ministre de la Parole de Dieu au lieu de Pignan*, d'une part, et d^{lle} Thyphaine de Cabassut, fille de Mr Mre Pierre de Cabassut, aussi docteur et avocat de la présente ville, d'autre.

Annonces. N° 4.

Dimanche 12 août 1612. Entre Mr Mre Jean Védrines, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Montpellier*, fils à feu s^{r} Jean Védrines, quand vivait bourgeois dud. Montpellier, d'une part, et d^{lle} Isabeau de Lamouroux, fille au s^{r} Pierre Lamouroux, aussi bourgeois de lad. ville, d'autre.

Dimanche 20 8bre 1613. Entre Mr Jean de Massouverain, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Florensac*, d'une part, et d^{lle} Anthoinette de Malecare, fille de M. Daniel Malecare, procureur en la Cour des Aydes de Montpellier, d'autre.

Atestation donnée le 16 février 1617.

Dimanche 25 X^{bre} 1616. Entre Mr Mre Pons Malboys, C^{er} du Roy et Juge pour Sa Majesté en la ville et viguerie de Sommieres, d'une part, et *d^{lle} Suzanne de Teulet, veuve à M. Lazare de Padoue, pasteur de l'église de Sauve*, d'autre.

Extraits du Registre des Baptesmes faicts en l'Église de Montpellier ès années suivantes.

Aoust An V^{c} Lx.

En marge : par Jean Chassaignon, *ministre.*
C. Formy, *ministre*
Ladjard, *secrétaire.*

Le 28 Février 1561. Baptême fait par Olivier Tardieu, *ministre de St-Jean de Gardonenque.*

Avril 1561. JEAN LA CHASSE, m. C'est *J. Chassaignon* qui signe l'un ou l'autre nom indistinctement.

24 8bre 1561. Baptême fait par NICOLAS DE BORDENAVE, *ministre de Frontignan*. Encore en X^bre^ 1561, février, mai et juillet 1562, janvier, février 1563.

29 8bre FRANÇOIS MAUPEAU, *ministre*, tient en baptême Marie, fille de Pierre Maupeau, son frère, et de Claude Rosseau, mariés.

14 février 1562. Baptême fait par JEAN MELGOIRES (peut-être S. Melguret de Régis), *ministre de Mirevaulx*. Encore en 7bre 1562, mars 1565 et mars 1568.

20 mai 1562. Baptême par J. MELOUTER, *ministre*. Pas d'autre mention.

21 juin 1562. Baptême par FRANÇOIS ROSTELAN, *ministre* et professeur d'hébreu à Nîmes.

24 juin 1562. Baptême par J. BARIELLES ou BARELLES, *ministre de Toulouse*.

25 juin 1562. Baptême par JEAN LE CAUCHOIS, *ministre*.

19 juillet 1562. Baptême par MICHEL BÉRAUD, *ministre de Lodève*.

22 juillet 1562. Baptême par FRANÇOIS MAUPEAU, *ministre*, encore en août, 8bre 1562, en 1563, 1564.

23 juillet 1562. Baptême par MICHEL, *ministre de Montagnac*.

7 août 1562. Baptême par GUILLAUME CASSAING, *ministre de Florensac*, encore en 9bre, et en 7bre 1567, 9bre 1567.

Janvier 1563. PIERRE COLLIOD dit DEVARANDAL, *ministre de Pezenas*, baptise Marie, fille de Durand Gardes et Claude Rillarde, mariés.

23 mars 1563. Baptême par MICHEL MANNY, *ministre*.

23 mars 1563. Mention de G. DE LAULM, *ministre* (ne serait-ce pas Delom, diacre ?).

1er avril 1563. H. EBRARD OU ABRARD[1] (ce dernier mode est vieux, il signe Ebrard), *ministre*. Encore en juillet et août 1564, 9bre 1565.

Avril 1563. J. CANAULHON, *ministre*.

15 avril 1563. Baptême par le ministre M. PIERRE D'AIREBAUDOUZE D'ANDUZE, *ministre de Geneve*. Encore en mai et juillet.

21 mai 1563. Baptême de Théophile, fils de MICHEL BÉRAUD, *ministre*, et Agnes (au mariage c'est Anne) Maupeau, entre les mains de Me FRANÇOIS MAUPEAU, *ministre*, par M. MICHEL MANNY, *m*.

28 mai 1563. PIERRE D'AIREBAUDOUZE S^r^ D'ANDUZE, *ministre*, est parrain.

Le 4e juillet a esté baptisé Estienne, fils de Miquel Valette et de

1. On trouve aussi écrit Hebrard qui est peut-être la meilleure forme. Il y a des Hébrard à Saint-Jean-du-Bruel.

Claude Croze, mariés, entre les mains de Estienne Prunier au temple de St-Firmin par Me PIERRE ALAIN, *min. de Sauve.*

4 X^bre^ 1563. Baptême par Mr JACQUES BORDIER, *ministre en Angoumois.*

15 X^bre^ 1563. DE VAULX ou DEVAULX, *ministre de Pignan.*

20 janvier 1564. Marie, fille de M. JEAN CHASSAIGNON, *ministre*, et de Anne Aubourg, sa femme, a esté baptisée, presentée par M. Laurens Joubert, docteur en médecine. Baptisée par M. MAUPEAU, *ministre.*

22 mars 1564. Baptême par M. EMÉ LUTEL, *ministre de Ganges.*

30 mars 1564. Baptême par HONORÉ HERBAULT, *ministre.*

24 avril 1564. Baptême par ANTHOINE PÉLISSIER, *ministre de Lansargues.*

2 juin 1564. Baptême par JEAN PAYAN, *ministre de Lyon.*

2 9bre 1564. Baptême par M. G. SOLAS, *ministre de Valence et Soyons.* Encore en 1565.

30 X^bre^ 1564. Baptême par M. GUY DE MONTCASSIN, *ministre de Pignan.* Encore en mars 1608.

Le 28 janvier 1565 au prêche de 3 heures chez Formy (lieu où on célébrait le culte. Il y avait à Montpellier d'autres Formy que le pasteur. Voir Corbière) a esté baptisée Eve, fille de Me CLAUDE FORMY, *ministre*, et de Catherine Yrect, présentée par sieur Guilhaume Rondellet, marchand, baptisée par M. EBRARD, *ministre.*

Le 1er jour de mars, même année, David, fils de M. Jehan Ortholan, auditeur en la chambre des Comptes, et de *Marguerite Arnaude*, presenté par Me Honoré Focard, aussi auditeur en lad. chambre, baptisé par LE SIEUR ARNAUD, *ministre de Montagnac.*

Le 6e jour de may aud. an Ferrand, fils de Paul Servel, escuyer gentilhomme, et de de Mercier de Paulhan, mariés, a esté présenté à baptême par *excellent Ferrand de St-Severin, prince de Salerne*, et baptisé par M. Manny, m.

Du 26 juillet a esté baptisée Madaleine, fille à Mr JEAN PAYAN, *ministre de la Parole de Dieu*, et d'Helene Pelegriny presentée par Mr Joubert, docteur en médecine, et baptisée par moy Formy (signé).

Le 20e jour dud. moys de mars 1566 Jeanne, fille de Mr ANTHOINE DE PELISSIER, *ministre de la Parole de Dieu*, et de Marquise Fabre, mariés, a esté presentée par M. Laurens Joubert, docteur en médecine, et bap. par M. Payan.

Le 27e dud. moys de 7bre 1566 Marie, fille de Mr Me JEHAN DE LA PLACE, *ministre dud. M.*, et Marguerite Barine, mariés, a esté presentée par Anthoine Verchand, bourgeois, et baptisée par M. Manny.

Le 3e jour dud. moys de 9bre 1566 Jehan, fils de Mr CLAUDE FORMY, *ministre*, et de Catherine Boët, mariés (2e femme. Voir Mariages), a esté presenté par Anthoine Boët, marchand, et baptisé par M. de La Place.

12 may 1567. Baptême par M. BERNARD, *ministre de Melun.*

13 août 1567. J. TORTELON OU TOURTOLON, *ministre de La Sale.*

Le 17e dud. moys de 7bre 1567 Jean, fils de Mr ANTHOINE VACHER, *ministre de la Parole de Dieu à Melguel*, et d'Anastasie Burle, presenté par sire Jean Maurel, apothicaire, et baptisé par moi A. PELLICIER (*ainsi signé*).

23 9bre 1567. Baptême par Mr JEAN MERCIER, *ministre de Beziers.*

Relevé des noms des Pasteurs ou légalement Ministres qui figurent dans le Registre des « Mariages 1562 jusques en 1568 ».

Février 1562. Jean Graignon, *ministre de Sommières.*

Mars 1562. Jean Chassanion. Jean de La Chasse. Jean Chassagnon, *ministre de Montper.*

Mars 1562. Claude Formy, *ministre de Montper.*

May 1562. Emé Luthel (une fois Lajard a écrit Luter), *ministre de l'église de Ganges.*

May 1562. Vidal Dagaud, *ministre en l'eglise de Cournon-sec.*

May 1562. J. Tortelon, *ministre en l'eglise de Saint Pierre de Lassale.*

Septembre 1562. F. Meaupeau, *ministre*, aussi en 1563 et 1565.

Septembre 1562. Bernard Constans, *ministre de Saint-Affrique en Rouergue.*

Janvier 1563. Nicolas de Bordenave, *ministre de Frontignan.*

Janvier 1563. P. Coliod dit Devarandal (il signe ainsi tout au long), *ministre de Pezenas*, aussi en 1565.

Mars 1563. Michel Manny, *ministre de Montper.*

Mars 1563. Jacques Hebrard (quelquefois Abrard), *ministre.*

Mai 1563. Duranti, *ministre.*

Mai 1563. Antoine Caffer, *ministre.*

Octobre 1563. Jacq. Bordie ou Bordier, *ministre en Angoumois.*

Decembre 1563. De Vaulx, *ministre de Pignan.*

Janvier 1564. J. Malgoires, *ministre de Mirevaulx.*

Janvier 1564. Vacher (ainsi signé), *ministre de Melguel.* Aussi en 1567.

Avril 1564. A. Pelissier, *ministre de Lansargues.* Aussi en 1566 (peut-être était-il à cette dernière date ministre de Montpellier).

Mai 1564. J. Payan, *ministre de Lyon* (vint peu après être ministre de Montpellier).

Mars 1565. Arnaud, *ministre de Montaignac* ou *Montagnac.*

Août 1565. G. Solas, *ministre de Valence et Soyons.*

Avril 1566. J. de La Place, *ministre de Montp^er^.*

Octobre 1567. G. Cassaing, *ministre de Florensac.*

Mars 1568. Pagesy, *ministre.*

Extrait du Registre des Baptesmes de Montpellier N° 3. 1579-1584, dernière page.

Rolle des anciens de l'an 15 (on n'a pas fini de mettre l'année).

Mr Me Jean Ranchin, conseiller du Roy et général en sa Court des Aydes.

Mr Me Merlas Dorthoman, docteur régent qupardix en la faculté de médecine.

Noble Symon de Candre s^r^ de St Just.

Sieur Symon de Farges.

Sr Jehan Boucaud forger [on].

Me Anthoine Changier, procureur en la Cour des Comptes.

Sieur François Elziere, marchand.

Me Bremond de Laval, notaire.

Sieur Jehan Bonnet, apothicaire.

Me Guyott Delturuc, cousturier.

Me *Bernard Rouret,* menuisier.

Me Guill^e^ Raymond, borrellier.

Me Jehan Noguier, attellier.

Chamboust (signé).

Extraits des Registres des Mariages et Sépultures de l'Eglise réformée de Montpellier, se rapportant à des Pasteurs.

4 février 1583. Mariage de Mre FOUCRAND (FULCRAND) LAURENS, originaire de cette eglise, *Ministre de la Parole de Dieu en l'église de St Hippolyte* (*du Fort*), et d^lle^ Jeanne Lazo, veuve à feu Mr Girard, docteur et avocat.

28 *juillet* 1668. Mariage de Mr Mre JEAN-BERNARDIN GUIBAL, *ministre du lieu de Fraissinet de Fourques,* diocèse de Mende, âgé de 27 ans, fils d'autre JEAN-BERNARDIN GUIBAL, *ministre du lieu de Frugère,* même diocèse, et de d^lle^ Françoise De Jean, mariés; et d^lle^ Jeanne

Gervais, fille de feu Jacques Gervais, bourgeois, et de d^lle Anne Marrady, vivante. Béni par Dubourdieu père, ministre.

Nota. — JEAN-BERNARDIN GUIBAL, époux de Françoise De Jean, est mort étant *pasteur des églises de Molières et Avèze*, qu'il desservit de 1672-1674. Sa veuve obtint de ces églises l'année de viduité. JEAN-BERNARDIN GUIBAL fils desservit *l'église de Montdardier* en 1670-1672.

Du *jeudi* 12 *juin* 1670, à six heures du soir, sieur JACQUES GIBERT, *étudiant en théologie*, fils de M. Pierre Gibert, notaire royal, et de feue d^lle Catherine de Bonnet, mariés, habitant du Collet de Dèze en Cevennes, agé de dix-sept ans ou environ, est décédé en cette ville et enterré cejourd'hui, assistans à son convoi sieurs HERCULE GIBERT, *ministre de Mauguio*, SIMON GIBERT, *ministre de St-Laurens-d'Aigouze*, et HENRY GIBERT, *étudiant en théologie*, ses frères.

Du 10 *mai* 1672, à six heures du soir Jeanne-Charlotte de Rozel, agée de six à sept ans ou environ, fille de NOBLE FRANÇOIS DE ROZEL, *ministre en cette église* (de Montpellier), et de feue d^lle Claude de Barnier, mariés, est décédée et enterrée ce jourd'hui, assistans à son convoi son père et Mr de Teilhan.

Du *samedi* 4 *février* 1673 sur le matin, NOBLE FRANÇOIS DE ROZEL s^r DUBOSC, *ministre en la présente ville de Montpellier*, âgé de 44 ans ou environ, est décédé le jour d'hier et enterré cejourd'hui, assistans à son convoi Mrs DUBOURDIEU, GIBERT, D'HURTAUTZ et PEYROL, *ministres dud. Montpellier*.

Nota. — NOBLE FRANÇOIS DE ROZEL-DUBOSC, *ministre de Montpellier*, 1671-1673, avait remplacé ÉTIENNE CRUSSOL-DUMONT, 1670-1671. IL N'EST PAS MÊME NOMMÉ DANS CORBIÈRE, A QUI NOUS L'AVONS FAIT CONNAITRE CAR IL EN IGNORAIT L'EXISTENCE. GIBERT, *ministre de Montpellier*, 1673-1679, avait remplacé FRANÇOIS GAULTIER de Saint-Blancard, 1650-1672. GIBERT, COMME ROZEL, ÉTAIT INCONNU A M. CORBIÈRE, et cependant ils figurent au Registre des Bap., Mar. et Sép. avec le titre de pasteurs de Montpellier aux dates que j'indique !!!

Du *samedi* 14 8bre 1673, à 4 heures du soir, Mr Me MOYSE BAUX, *ministre*, est décédé le jour d'hier et enterré cejourd'hui, agé de 81 ans, ou environ, assistans à son convoi Mr Me Pierre Saporta, docteur et avocat, son gendre, et sieur Pierre Fesquet, marchand droguiste dud. Montpellier.

Nota. — Moyse Baux figure comme *pasteur de Montpellier en* 1636.

6 *février* 1680. Mariage de Mr Me ZACHARIE POLGE, *ministre de Florensac*, diocèse d'Agde, agé de 45 ans ; et dlle Françoise Laurès, agée de 35 ans, fille de Jacques Laurès, marchand, et Françoise Blèche, mariés de Montpellier, béni par FRANÇOIS GAULTIER, *ministre*.

26 *juin* 1680. Mariage de Mr Me JEAN PAGÉZY, *ministre du lieu de St-André-de-Valborgne*, diocèse de Nismes, agé de 34 ans, fils de feu autre Jean Pagézy, viguier dud. lieu, et de dlle Jeanne de Rousset, mariés, et dlle Marie Masbonne, veuve du sieur Jacques Dumas, marchand de la présente ville de Montpellier, fille de feu sieur Paul Masbon et Renée Veziere, de lad. ville, agée de 35 ans environ, béni par FRANÇOIS GAULTIER, *ministre*.

Nota. — La famille Pagézy, ancienne famille, existe encore de nos jours (1899) à Saint-André.

Observations de M. L. Auzière, ancien pasteur, sur la liste communiquée par M. Teissier, d'Aulas ; et réponses de ce dernier.

Cournonsec. Je trouve ici pour la premiére fois le nom de Vidal Dagaud. Était-il réellement pasteur ? Il serait bon de savoir où M. Teissier a trouvé ce nom et de voir s'il n'y a pas quelque autre indication.

Réponse. Dans le Registre des mariages bénis en l'Église réformée de Montpellier, on trouve en may 1562 : Vidal Dagaud, MINISTRE *de Cournon-sec*. C'est la seule indication, mais elle est claire et positive.

Cournonterral. Abraham Buès ou Buez, né à Saint-Hippolyte, étudiant en 1604, desservit l'Église de Cournonterral de 1605 à 1609. Est-ce encore le même Buès que nous trouvons à Cournonterral de 1616 à 1626 ? Peut-être. Ce qui peut pourtant inspirer des doutes à ce sujet c'est qu'en 1614 un autre Buez était étudiant à Nîmes, frère peut-être du précédent qu'il aurait remplacé après décès. De Pignan il serait passé à Uzès (1626) et revenu à Pignan (1637). Il était déjà mort en 1644. Une supposition assez plausible, c'est que l'étudiant de 1604 et celui de 1614 étaient l'un et l'autre fils de Buez, pasteur à Florensac (1575-1577) et à Gignac en 1585. Mais ce ne sont là que des suppositions. Il serait bon d'avoir quelques données plus positives.

Réponse. Le registre des baptêmes de Montpellier porte Buès, *ministre de Cournonterral* en janvier 1609. Septembre 1624. Pas d'autre mention et pas de prénom.

Florensac. Est-ce bien Florensac qu'il faut lire ? M. Corbière, dans son *Histoire de l'Eglise de Montpellier*, page 57, mentionne à la même date (1562) M. Cassaing comme pasteur de Clarensac. Comment nous assurer si c'est Florensac ou Clarensac que Cassaing a desservi ?

Réponse. Les extraits des Registres que nous joignons ici répondent à cette question. M. Corbière a reconnu lui-même avoir pu se tromper, comme il l'a fait au reste pour quelques autres noms. Il est à observer qu'en général ce sont tous des pasteurs du Colloque qui fonctionnent à Montpellier à cette époque : il n'y a que celui de Sommières qui soit du Gard, et Bernard de Melun qui soit étranger au pays.

Frontignan. Je ne connaissais jusqu'ici aucun pasteur de Frontignan. Cette Église ne dut jamais être bien considérable, et peut-être Bordenave est-il le seul pasteur qu'elle ait eu. En 1576 elle est annexe de Poussan. Quant à Nicolas Bordenave c'est probablement le même qui fut pasteur à Nay (1567-1601), à moins que ce ne soit un autre Nicolas Bordenave pasteur à Serre-Castet ? mort vers 1600 (*Fr. prot.*, I, 8).

Réponse. Les registres mentionnés portent que Nicolas de Bordenave (c'est ainsi qu'il est désigné et qu'il a même signé), originaire de Mont-de-Marsan, diocèse d'Aire en Gascogne, maintenant *pasteur de l'église de Frontignan*, épouse le 10e mars 1562 dlle Clara Guison et que le mariage fut béni par Jean Chassanion ou de La Chasse, ministre de Montpellier. Bordenave a fait des baptêmes à Montpellier étant pasteur ou du moins *ministre de Frontignan* le 24 octobre 1561 et au mois de décembre suivant; en février, mai et juillet 1562; en janvier et février 1563. Y est-il resté jusqu'en 1565, époque où la *France protestante* (II, p. 881) dit qu'il était à Nay où il mourut avant le mois d'août 1601 ? Nous ne pouvons rien dire, mais le fait est qu'il n'y a eu qu'un Nicolas de Bordenave pasteur à Frontignan, 1561-1563, et à Nay, 1565-1601, d'après les documents connus. Il fut remplacé à Nay par Abbadie, pasteur de Sarre-Castets, mais ce n'est pas un autre Nicolas de Bordenave qui était à Sarre-Castets, comme M. Auzière le dit par erreur (Voir *Fr. prot.*, I, p. 8). Il ressort de cet article que Bordenave était mort depuis deux ans (en 1601) et que les jurats de Nay demandent au synode, le 28 juillet 1603, de leur envoyer pour ministre, Abbadie, ministre de Sarre-Castets. — Nicolas de Bordenave est l'auteur de la meilleure histoire du Béarn qu'on connaisse.

Lansargues. Cette Église subsista bien peu de temps. En 1618 Jean Nissole est mentionné comme y étant pasteur. Nissole et Pélissier sont ses deux seuls pasteurs connus.

Réponse. ANTOINE PÉLISSIER était *ministre de Lansargues* en 1564, et en 1566 il était à Montpellier. Il doit y avoir eu d'autres pasteurs ou l'Église jointe à une autre jusqu'à Nissole, originaire de Sumène, *ministre de l'église de Lansargues*, en décembre 1618, époque où il tient en baptême une fille de son beau-frère Jehan Nouys, pasteur d'Aulas. Avant d'être pasteur de Lansargues, Jehan Nissole l'était de *Montagnac* en 1614.

Mauguio. Antoine Vacher (ou Vachère) y fut pasteur de 1564 à 1570.

Réponse. Le véritable nom est Vacher, Vachère est une erreur de M. Corbière.

Mireval. Malgoires, mentionné par M. Corbière, page 38, est le seul pasteur connu de cette Église. Elle n'eut qu'une existence éphémère.

Réponse. Le nom est écrit Melgoires ou JEAN *Malgoires*. Nous croyons qu'on doit lire Malgoire.

Montagnac. Je soupçonne que le pasteur Michel de M. Teissier et de M. Corbière (p. 57), est Michel Béraud, pasteur de Lodève en 1562, mais il serait bon de s'en assurer.

Réponse. Nous croyons que ce sont deux personnes différentes, quand Michel Béraud a fonctionné à Montpellier on a écrit ses nom et prénoms et sa qualité de ministre de Lodève tout au long. Michel fut remplacé à Montagnac par Arnaud, qui y était en 1564 (Voir les extraits ci-joints).

Pézénas. Pierre Colliod, sieur de Varendal (ou d'Avarendal), fut pasteur de Pézénas de 1562 à 1565.

Réponse. Le véritable nom est Pierre Colliod dit de Varandal ou Devaranda, c'est ainsi qu'il est écrit dans les Registres.

Pignan. M. Teissier donne Guy de Montcassin comme pasteur de Pignan de 1564 à 1610, mais dans cet intervalle il desservit d'autres Églises : Saint-Affrique (1575) ; Gignac (1576) ; Millau (1584-1592) ; Revel (1595-1596).

Réponse. Les Registres de Montpellier portent Guy de Montcassin, ministre de Pignan au mois de décembre 1564. On l'y voit encore en février 1606 (Voir les extraits d'annonces) en mars et en novembre 1608. Après cette dernière date on ne le trouve plus.

Poussan. Le pasteur de Poussan, de 1605-1609, est Moïse Rossel frère de Josué Rossel, pasteur à Orange.

Réponse. D'après les registres de Montpellier, Roussel (c'est ainsi qu'on le trouve écrit) est pasteur de Poussan en août 1608, en octobre 1613 on le voit à Bédarieux et il est remplacé à Poussan par de Massouverain qui y est en octobre 1615.

Saint-Martin-de-Londres. M. Teissier n'a-t-il pas été induit en erreur en donnant Jean Védrines comme pasteur de Saint-Martin en 1608 ? Ce qui me le fait supposer, ce n'est pas seulement que je n'ai vu figurer nulle part Saint-Martin-de-Londres comme Église réformée, mais c'est que Jean Védrines fut reçu au saint ministère au synode du Bas-Languedoc tenu à Anduze le 30 avril 1608, et donné immédiatement à l'Église de Peyramale pour un an. Il desservit ensuite l'Église de Montpellier (1609-1637). Il n'y a donc pas de place pour son ministère à Saint-Martin.

Réponse Le Registre des baptêmes de Montpellier porte en mai 1608 Jean Védrines, pasteur de Saint-Martin-de-Londres. Nous avons été étonné comme M. Auzière, Saint-Martin ayant toujours été un pays exclusivement catholique ainsi que les villages environnants que nous connaissons. Nous ne savons rien de plus sur Saint-Martin. Quant à Védrines, il figure sur les Registres de Montpellier, sa ville natale, comme pasteur à partir de janvier 1609.

Saint-Pierre-de-la-Salle. Jacques Tortolon desservit l'Église de Lasalle de 1572-1576.

Réponse. D'après des documents authentiques, Jacques Tortolon fut pasteur à Lassale de 1568[1]-1574; à Saint-Hippolyte (1576-1581).

FERD. TEISSIER, *archiviste.*

---

1. D'après le registre des mariages de Montpellier *il est à Lassale dès le mois de mai 1562.* Depuis la rédaction de cette réponse, nous avons trouvé à la mairie de Lassalle et analysé le premier registre de Tortolon (qui signe « Tourtelon »), dont voici le titre, écrit par lui-même et qui fait connaître la date exacte du commencement du ministère de Tourtelon :

> « Le livre du consistoire de l'eglise de la Sale
> « commencé en octobre 1561 par Jacques Tourtelon
> « envoyé à ces fins de Genève pour y exercer
> « le ministère de la parole de Dieu
> TOURTELON » (ainsi signé).

Ce titre est écrit en tête de la feuille de garde du registre, qui est dans son ancienne couverture en parchemin de l'époque. Le restant de la feuille recto et verso contient les publications de mariage septembre

AUTOUR DU TRAITÉ DE RYSWICK

LOUIS XIV ET LES ILLUSIONS DES PROTESTANTS

(1697)

On sait que jusqu'au traité de Ryswick — et même plus tard, tant l'homme a de peine à se désabuser — les protestants de France et ceux du Refuge espérèrent qu'à la paix Louis XIV, reconnaissant enfin la faute immense qu'il avait commise, leur accorderait le rétablissement de leurs Églises et la délivrance des captifs. Les deux lettres suivantes nous font pénétrer un peu plus avant dans les préoccupations où l'on était de part et d'autre quelques mois avant la paix.

Le 27 mars 1697 M. de Montmort, intendant des galères à Marseille, écrivait à M. de Pontchartrain :

« ...Le nommé Gargnichat[1] le jeune écrit de Bruxelles du 4 mars

1608-avril 1609, suivent quelques pages en blanc et à la feuille cotée par Tourtelon : « fol. 1. Au nom de Dieu Amen.

« Sensuivent les noms et surnoms de ceux qui ont este baptisez en « leglise de la Sale et ailleurs par moy Jacques Tourtelon ministre de la « parole de Dieu audit lieu de la Sale

« Et premierement audit lieu de la Sale et dans la maison
« de s^r^ Salveur Jalaguier apres le premier presche
« fait par moy Tourtelon

« Le Vendredy 4 du moys d'octobre 1561 fut baptisé Pierre fils de « Guirard Jourdan et de Torenne sa femme et fut presenté par Mre Berre « Blanc cordonnier de la Sale. »

Jaques Tourtelon, étant malade testa le 7 Février 1569 devant Mre Pierre de Bagards, not^re^ de Lassalle, étant époux de *Guilhemete Drulhone*, dont il avait eu : *Antoine*, soldat ; *Pierre*, qui fut ministre de Sumène en 1592 ; Suzanne ; Anne ; Marie et Sara.

Un registre de Jehan Cornyaret, not^re^ de Nîmes (arch. du Gard E. 206, fol. 131) contient un « Accord et transaction entre Mr Mre *Pierre Tourtolon* ministre de la parole de Dieu de la ville de Sumène d'une part et « d^lle^ *Estienne Gaudine*, veuve à feu Mr Mre *Jaques Tourtolon* aussy mi- « nistre de la parole de Dieu... Jaques Tourtolon avait testé pour la « dernière fois le 16 avril 1581 et legué à lad. *Gaudine sa seconde femme* « qu'il avait épousée étant veuve et ensemble à Judic et à Jehan Tourtolon « ses enfans. Jaques Tourtolon était père de Pierre qu'il avait eu de sa « première femme... » FERD. TEISSIER, *archiviste*.

1. Il faut évidemment lire *Garnichat*, d'une famille originaire de Vitry-le-François (cf. *France prot.*, 2e éd., VI, 847).

au nommé Granier[1], son cousin, forçat sur les galères, à l'adresse de M. Moret, trésorier à Paris, rue de Saint-Jean, qu'il espère de le revoir dans peu, parce que, dans la paix qui se traite vivement, le roi d'Angleterre demande que tous les religionnaires qui ont été mis aux galères depuis ces dernières guerres, soient mis en liberté et rétablis dans leurs biens; le prie de saluer tous les frères de sa part, et de les consoler par l'espérance de voir bientôt une bonne paix; qu'il a eu nouvelle que le pauvre Consoult le jeune[2] a été condamné aux galères, le conjure de lui donner quelque argent s'il en a besoin, en attendant celui que Mme du Coudray[3] doit lui faire tenir, et de lui dire qu'il ne se chagrine point et qu'on travaille à les délivrer tous de l'esclavage où ils sont, ce qui arrivera d'une façon ou d'autre. Je m'informerai de Granier qui est ce Gargnichat et ce M. Moret, trésorier, ne connaissant point à Paris de rue Saint-Jean[4]... »

Cette lettre de Gargnichat avait été interceptée à la poste, au moment où Moret la transmettait au destinataire. Il est inutile de dire que le secret des lettres, auquel Louis XIV tenait beaucoup — en principe — à cause du commerce, n'était pas respecté quand il s'agissait des forçats huguenots[5]. A quelque chose malheur est bon, car la réponse de Pontchartrain met à nu l'âme du roi, dont l'aveuglement devait demeurer incurable.

« J'ai vu, écrit le 10 avril 1697 le ministre de la marine, tout ce que vous me mandez sur une lettre écrite de Bruxelles à un forçat

1. C'est le galérien Jean *Garnier*, de Vauclerc, près Vitry-le-François, condamné aux galères, au mois d'août 1686, par le parlement de Metz, pour avoir tenté de sortir du royaume.

2. Un forçat inconnu, dont le nom apparaît ici pour la première fois. La lettre autographe de M. de Montmort, d'une belle écriture, porte bien Consoult.

3. Serait-ce la vieille dame protestante, habitant Paris, dont parle la *France prot.* (2e éd., V, 656) ?

4. *Archives de la Marine*, B6 92, f° 41.

5. « ...Le Roi n'a point approuvé que vous ayez fait prendre les lettres qu'un Turc venu de Tetouan, et qui vous a été adressé par le consul, avoit. Sa Majesté vous a bien permis d'arrêter celles des Turcs des galères *ou des forçats religionnaires*, parce qu'elles peuvent avoir quelque rapport à son service, *mais non pas celles des autres, pour lesquels on doit garder une entière fidélité...* » (Pontchartrain à de Montmort, 6 mars 1697, *Arch. Marine*, B6 29, f° 97).

nommé Granier. Il est nécessaire que vous suiviez cette correspondance, ou qu'au moins vous examiniez l'adresse faite à Paris, pour découvrir si la correspondance ne s'étend que jusqu'au passage de ces sortes de lettres, et cependant vous pouvez faire détromper les religionnaires sur ce qu'on leur inspire qu'ils seront compris dans le traité de paix et rétablis dans leurs biens, et leur dire que cette condition n'a point été et ne sera point proposée, et que, si elle devenoit nécessaire à la paix, de la part des alliés, *Sa Majesté n'y consentiroit jamais* [à la paix] *plutôt que de la souffrir* [cette condition], et qu'ainsi cette espérance, qu'ils peuvent s'ôter de l'esprit, ne doit pas les empêcher de s'instruire et de renoncer à leurs erreurs[1]... »

Est-il sûr cependant que, si les plénipotentiaires des alliés avaient tenu bon, Louis XIV n'aurait pas reculé devant cette nécessité de prolonger indéfiniment la guerre? Mais eux aussi aspiraient à la paix pour d'autres motifs que les huguenots — et ces derniers furent sacrifiés.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

RÉFUGIÉS HUGUENOTS A OFFENBACH

PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN

ET VERRIERS FRANÇAIS A KŒNIGSTEIN

1698 — 1699

L'histoire du Refuge wallon, huguenot et vaudois à Offenbach, se confond, dans sa première période, avec celle de ces colonies à Francfort-sur-le-Mein. C'est, en effet, à Offenbach que les réfugiés de Francfort célébrèrent leur culte de 1609 à 1630 (F. de Schickler, *les Églises du Refuge* dans l'*Encyclopédie des sciences rel.*, XII, 829). Après la révocation de l'édit de Nantes, cette communauté se reforma, grâce à l'arrivée de plusieurs familles huguenotes auxquelles se joignirent bientôt des Vaudois, au point que, vers 1716, on y comptait, sous la direction du pasteur Jean Archer et du maître d'école Moyse Perron, 247 réfugiés (*Proceedings of the Huguenot Society of London*, IV, 338).

1. *Arch. de la Marine*, B^6 29, f° 151.

Voici, en attendant des renseignements plus circonstanciés sur cette colonie, deux ou trois documents la concernant. Le premier est une requête adressée le 7 décembre 1699 — il y aura cette année tout juste deux cents ans — par neuf réfugiés français venus du Palatinat dans le comté d'Isenburg-Offenbach. Comme on le verra, ils se plaignent longuement de n'avoir pas été compris dans la distribution de collectes faites en Angleterre.

Le deuxième document est un « rolle », une liste raisonnée des réfugiés de la France, du Palatinat, de la Suisse et d'ailleurs, qui s'étaient établis à Offenbach, de juillet 1698 à avril 1699. Cette liste mentionne seize familles, et donne, sur chacune d'entre elles, quelques-uns de ces détails qui nous manquent presque toujours et nous permettent de reconstituer à peu près leur aventureuse existence. Ces deux textes sont empruntés aux archives des Pays-Bas à la Haye, et avaient été transcrits pour nous par notre regretté collègue A.-J. Enschedé.

Le troisième texte, que nous joignons à ces deux, est un article de journal concernant plus spécialement une des familles mentionnées dans le second, et intéresse non seulement l'histoire du Protestantisme, mais aussi celle de l'art français et plus étroitement « huguenot ». Il s'agit d'un *Mathieu de Simony*, *écuyer*, *sieur de Tournay*, qui occupe le troisième rang dans la liste précitée et s'y intitule *maître verrier du roi de France*, ajoutant qu'il était venu à Offenbach, en dernier lieu de la Suisse et y avait conclu avec le comte d'Isenburg et Budingen un traité pour « établir une manufacture de verrerie, de glaces, de miroirs et de carosses ». Or, c'est précisément sur ce traité et sur le mémoire justificatif qui le précéda que nous avons trouvé quelques renseignements complémentaires dans le supplément de la *Gazette des Beaux-Arts* intitulé *La chronique des Arts et de la Curiosité*, n° du 15 mars 1890. On trouvera à la suite des deux documents extraits des archives de la Haye, cet article, signé Ernest Zaïs, et intitulé *Verriers français dans la montagne du Taunus* (d'après les archives de l'Etat, de Wiesbaden).

Requête des réfugiés de France à Offenbach.

1699, 7 décembre.

Très hauts et très puissants Nosseigneurs
les Estats généraux des Provinces unies des Pays bas,

Supplient très humblement les soubsignez réfugiés de France pour la cause de Jésus Christ et de l'Évangile, sortis du Palatinat au mois de mars 1699 à Offenbach, pays de l'obéissance de Monseigneur le comte d'Yssembourg et de Budinguen, pour establir leurs manufactures et travailler de leurs mestiers pour faire en sorte de pouvoir faire vivre leurs pauvres familles à cause de la situation advantageuse du lieu, — remontrent à V. HH. PP., avec tout le respect et la soubmission dont ils sont capables, qu'estant dépourvus de tous moyens pour pouvoir travailler de leurs mestiers pour subvenir à l'entretien de leurs pauvres familles et pour les empêcher de périr, ils avoient envoyé en Hollande, à V. HH. PP., au mois de novembre 1698, pour leur demander d'estre secourus dans leur grande necessité, où il fut répondu par V. HH. PP. qu'on y auroit esgard dans les collectes générales qu'on alloit faire en faveur de tous les pauvres réfugiés et qu'on leur donneroit deux ministres pensionnaires.

Cette réponse favorable [servoit] en quelque sorte d'adoucissement à l'amertume de leurs soufrances dans l'espérance qu'on auroit soin d'eux; mais, au lieu que dans la suite ils devoient espérer d'estre secourus, par un cas fortuit et inopiné ils se sont trouvés plus misérables que jamais après avoir mangé le peu quils pouvoit avoir, se sentant voir privé de la part qu'ils devoient legitimement espérer des collectes d'Angleterre par Monsieur du Fort Derval, frère de son Excellence Monsieur Derval envoié extraordinaire de Sa Majesté britanique en Suisse à Berne, qui n'a voulu distribuer des collectes d'Angletterre qu'à ceux qui sont sortis de la Suisse depuis le mois de mai dernier, sans avoir voulu avoir aucun esgard à la grande misère des suppliants qui ont esté surpris d'avoir veu faire la distribution par ledit Monsieur Derval à des gens qui la plus part ont du bien ayant fait negoce de travailler de leurs mestiers en Suisse pendant dix ou douze années, et les autres à qui son Excellence Monsieur le comte d'Ysenbourg a donné des terres qui ont déclaré à son ministre de sa Cour avoir tous du bien pour faire bastir, et travaillez les dites terres sans avoir besoin du secours des collectes d'Angleterre et Hollande.

Et d'autant que les suppliants se trouvent destitué de tout moyen pour pouvoir subsister, et réduits à la dernière misère et se jetent aux pieds de V. HH. PP. pour les supplier très humblement d'avoir la charité de faire assister lesdits suppliants des collectes qui ont esté faites en Hollande et d'autant plus qu'elles ont eu la bonté, en respondant leurs requêtes du mois de novembre 1698, de dire qu'on auroit esgard à leur misère dans les collectes genérales qu'on feroit en faveur de tous les pauvres réfugiés, et comme V. HH. PP. ont déjà prononcé en faveur des suppliants pour avoir part aux collectes, puis que la dispensation de ces sacrés deniers dépend de la sage conduite de V. HH. PP. et ont droit en qualité qui précède de participer à *pro rata* desdites collectes, depuis que, par la grâce de Dieu, ils n'en sont pas plus indignes que ceux à qui Monsieur Derval a déjà assisté, et que les âmes pieuses et charitables qui ont contribué à cette collecte ont bien voulu que nous n'en fussions pas exclus, estant les domestiques de la foy et portant la croix de Jésus Christ avec autant de soubmission que nos frères qui ont esté secourus —

Cette raison, très hauts et très puissants seigneurs, nous ont obligés à vous envoier la présente requeste pour vous prier par la compassion de Dieu de nous tendre les mains dans leur grande misère où nous sommes aujourd'hui, persuadez que nous sommes, très hauts et très puissants seigneurs, de vos charité, et que ne souffrirez pas que cette collecte soit distribuée quand la présence de son Excellence Monsieur le comte d'Yssembourg et de Budinguen qui connoit les pauvres qui sont dans ses estats, ce qu'espérant, très hauts et très puissants seigneurs, de vostre équité et de votre piété exemplaire, nous pousserons nos plus ardentes prières pour votre prospérité et de vos puissants estats.

(*Signé*): J. G. Daudet.
Jacques Durant.
Jacob Alcaye.
Yvan Penant.
Antoine Fabre.
Daniel Prin.
Jacques Girardin.
Esther Berniese.
J. Lorthion.

Roole des réfugiés français qui sont sortis de la France, du Palatinat, de la Suisse, et d'ailleurs et qui sont venus s'establir à Offenbach depuis le mois de juillet 1698 jusques au mois d'avril 1699, avec

l'approbation de S. E. monsieur le comte d'Yssembourg et de Budinguen et que Mons. Derval a exclus de la distribution qu'il a faite des collectes d'Angleterre, qui sont venu à Offenbach avant le mois de may 1699.

Daniel Prin, cordonnier de la ville de Sedan, avec sa femme et deux enfants, ont demeuré à Bâle deux ans comme il conste de leurs témoignages du 14 d'aoust, signé Franconie, ministre, et ont demeuré à Offenbach un an et ont été tous affligés d'une grande maladie depuis trois mois et ne sont pas encore restablis.

Monsieur *David de Calmetz*, capitaine de Languedoc, qui a commandé dans les troupes du roy d'Angleterre en Piémont, a demeuré à Offenbach depuis un an.

Monsieur *Matthieu de Simony*, *escuyer s^r de Tournay*, maistre de verrerie du roy de France et des verreries du tul et de Ladoar dainerie (*sic*), pays du Perche en France et y demeurant, natif de la ville d'Allençon en Normandie, est venu de Suisse comme il apert par les attestations de Berne et de Bâle des 14 janvier et huit février 1698, comme il est justifié par le traité qu'il a fait avec S. E. Monseigneur le comte d'Ysembourg et de Budinguen pour y establir une manufacture de verrerie, de glaces, de miroirs et de carosse, laquelle estant establie donneroit à vivre à bien des pauvres réfugiés. Sa famille est composée de la dame de Tournay et d'une fille de six ans.

Monsieur *Jean-François des Marest*, gentilhomme de la ville de Rouen en Normandie, est venu de Suisse à Offenbach et y demeure depuis un an.

Julles Gaspard Daudet, orfebvre et graveur, est venu à Offenbach depuis un an venant de France et a retourné requérir sa femme à Strasbourg et sont arrivés à Offenbach depuis deux mois avec un aprentif; ils ont une fille de dix ans qu'ils n'ont pas peu retirer encore de Strasbourg.

Jacob Arcai et *Suzanne*, sa femme, chapellier de la ville de St-Hypolite en Languedoc, ont demeuré à Hombourg l'espace de six ans comme il apert de son tesmoignage du 4e d'octobre 1698 signé Richer pasteur, il demeure à Offenbach depuis environ un an.

Jacques Durand et *Louise Coshen* sa femme, avec quatre petits enfants; ils sont sortis de Manhem le 27e mars 99 avec Marguerite Coshen la sœur de ladite Louise, comme il conste de leur attestation signé Ribaudeau, pasteur, ils ont demeuré à Offenbach depuis quatre mois, affligés de maladie et dans une grande nécessité.

Anthoine Fabre, perruquier, et *Jeanne Peirot*, sa femme, Vau-

doise, sont venus de Marbourg, comme il apert de leur témoignage du 27e may, et sont venus à Offenbach depuis quatre mois.

Jean Penan, cordonnier, et sa femme et trois enfans sont venus de Marbourg à Offenbach, où ils demeurent depuis quatre mois et ont esté affligés de maladie.

Jacques Jolly, sa femme et cinq enfans ont demeuré à Londres l'espace de deux ans, comme il conste de leurs témoignages du 21 février 99 signé Sattus et de Lamotte, ministre; ils sont à Offenbach d'environ pasque dernier.

Jean Lorthion, de Bergerac, sa femme et trois enfans et *Esther Dorée*, sa belle-mère, ont demeuré à Londres l'espace de quatre années, comme il conste de leurs témoignages du premier may 99 signé du Bordier et de la Rivière et demeuré à Offenbach depuis quatre mois.

Philippe Gailard, sa femme et un enfant, de Montauban, venus de Dansic où ils ont demeuré six ans, comme il conste par son témoignage du 9 février 99 signé Derman, ministre réfugié; il demeure à Offenbach depuis trois mois.

Marie Retournai de Dauphiné, a demeuré à Corsier près de Vevay environ huit ans; elle est sortie le 4 mars 97 comme il apert de son témoignage signé Doges, pasteur, elle a esté assistée à Francfort le premier de mars 99 et est à Offenbach depuis quelque temps.

Jean Robert, tisserant, et *Marie Remy*, sa femme, de Chaslon en Champagne, ont demeuré trois ans à Lausanne, comme il conste de leurs témoignages du 14 juin 98 signées de deux ministres; il y a six mois qu'ils demeurent à Offenbach avec un enfant de cinq ans, ils sont dans la nécessité, et *Françoise de Coste*, leur mère, fut incommodée des pieds et des mains.

André Targé, maréchal, de Dauphiné, a demeuré à Bonsuillar en Suisse, comme il apert de son témoignage du 9e septembre 98 et a demeuré à Manhem, et est arrrivé le cinqe juillet à Offenbach où il demeure.

(*Signé*) : JACQUES DURAND.
YVONG PENANT.
JACOB ALCAYE.
ANTHOINE FABRE.
DANIEL PRIN.
JACQUES GIRARDIN.
ESTHER BERNIER.
J. LORTHION.

Il est à considérer que *Jules Gaspard Daudet* est arrivé icy avec sa famille samedy dernier, estant obligé de se retirer.

Verriers français dans la montagne du Taunus

(D'après les archives de l'État de Wiesbaden).

En Allemagne, l'industrie de la verrerie semble avoir été autrefois en rapport avec la richesse forestière du pays. Dans le Spessart et dans les territoires richement boisés de la Hesse, des fabriques de verreries florissaient déjà au XVIe siècle. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que pour le Taunus, qui n'est pas très éloigné de ces territoires et qui n'est pas moins riche en forêts, les traces les plus anciennes de cette industrie ne datent que du XVIIe siècle.

D'après nos documents, il y avait à cette époque, près du village d'Oberems, dans le comté de Nassau-Idstein une verrerie. A une lieue environ de cette fabrique se trouvait une seconde verrerie dans le territoire de l'électeur de Mayence. Cette verrerie, située dans le voisinage de Kœnigstein[1], est mentionnée pour la première fois en 1650; elle fut reconstruite en 1695, les amodiateurs qui avaient occupé la fabrique jusqu'alors, n'ayant pas fait leurs affaires. En 1698, un certain Georges Frédéric Berninger, fonctionnaire électoral, envoya de Francfort à l'archevêque Anselme François (issu de la famille des barons d'Ingelheim, devenus plus tard comtes) un mémoire qui lui avait été remis par un réfugié français. Dans ce mémoire, le gentilhomme réfugié « Mathieu de Simony, sieur de Tournay, maître de verrerie du roi de France, et depuis, en Allemagne, des électeurs du Palatinat et de Brandebourg » remontre à l'électeur de Mayence « qu'il a trouvé par ses veilles et grandes dépenses le secret des rouge et violet clairs qui faisoient le plus bel ornement de l'orfèvrerie, qu'en même temps il a découvert le secret de produire l'émail d'orfèvre, que les orfèvres étaient obligés jus-

1. Cette petite ville avait passé à l'extinction de la famille des comtes de Kœnigstein, en 1535, par suite de mariage, en possession des comtes de Stolberg. En 1581, la ville ainsi que tout le comté furent occupés par l'archevêque de Mayence, qui les avait considérés comme fief ouvert de l'empire, et depuis ce temps-là, ils formèrent pendant deux siècles l'objet d'une contestation en justice entre les comtes de Stolberg et les électeurs de Mayence. C'est la même ville de Kœnigstein dont le fort avait été pris dans la guerre de la succession d'Autriche en 1745, par le marquis de Mallebois, et qui joua plus tard encore un certain rôle dans les guerres de la Révolution. La garnison électorale l'avait livrée en 1792, au général français Neuwinger; là-dessus, ville et place forte furent assiégées pendant trois mois par les Allemands qui s'en emparèrent le 8 mars 1793. La ville fut reprise le 28 juillet 1796 par le général Marceau et les Français en firent sauter les fortifications. Il existe encore des plans du fort, levés en 1790 par Mangin, un Français attaché comme officier du génie au service de l'archevêque de Mayence.

qu'alors de faire venir de Venise; que pour cela et pour la continuation de ses travaux dans l'art de la verrerie, le roi l'a chargé, par lettres patentes du 2 mai 1685, de la surintendance de toutes mines, avec une pension de 200 livres. » Simony prétend de plus avoir découvert le secret de fabriquer du cristal et différentes pierres précieuses; il dit qu'il peut aussi faire des glaces de miroir d'une hauteur de 7 à 8 pieds plus belles et plus blanches que celles de Venise, enfin qu'il s'entend aussi à la fabrication de la porcelaine. Il ajoute que les persécutions dont il avait été l'objet en France l'avaient forcé de passer en Hollande, que de là il avait passé à la cour palatine, qu'on l'avait invité à revenir en France en lui offrant la permission de pratiquer librement la religion réformée, 4,000 livres de pension et la restitution de ses biens, mais qu'il s'était vendu[1] au Hanovre; que de là il s'était établi dans le Brandebourg, où il avait fait des expériences en 1693. Simony cite comme témoins de son séjour dans ce pays M. de Merian, conseiller d'État et un certain de Schmettau. Nous apprenons encore par ce mémoire que dans un voyage que Simony avait fait en Suisse, il s'était arrêté pour quelque temps à Bayreuth. Après avoir fait allusion au grand cas qu'on faisait des maîtres de verrerie en Angleterre, en Hollande, à Bruxelles et à Liège, où, selon lui, ils avaient des maisons à eux et d'importants privilèges, il expose à l'électeur son intention « d'établir à Mayence une manufacture de cristal blanc, où l'on fabriquerait des verres à boire et toutes sortes de vases et d'ustensiles, du cristal de différentes couleurs, des émaux aussi clairs qu'épais, des vitres qui avaient les mêmes couleurs que celles des anciennes églises, des glaces de miroir et de carrosse. En vue de ce projet il demande une maison, certaines « libertés » et un privilège exclusif à lui.

Quoique les libertés que Simony demandait ne lui fussent pas accordées, il obtint qu'on lui cédât la nouvelle verrerie près de Kœnigstein. Nous l'y trouvons en 1698 avec son associé Jean Roch de Torné, qui demande à l'électeur, en faveur de Simony, un certificat constatant « que Son Altesse Electorale est contente du verre de différentes espèces et couleurs que Simony a fabriqué dans la verrerie de Kœnigstein » avec la mention expresse « des qualités et des couleurs de ce verre ».

Nous apprenons par un certan Hans Georges Gundlach, qui avait été six ans au service de l'électeur de Brandebourg, et qui avait passé en voyage par Kœnigstein, que Torné avait fait essuyer à l'électeur de Brandebourg une perte de 29,000 écus; que pour cela Torné avait été forcé de quitter ce pays. Gundlach, membre d'une

1. Ne faut-il pas lire *r*endu?

famille de verriers, autrefois très répandue dans le centre de l'Allemagne, avait quitté Berlin parce que la surintendance des verriers avait été conférée à un orfèvre de Copenhague. Il prétend que Torné emploie trop d'antimoine et d'arsenic dans la fabrication du verre; que ce verre ne soutiendrait pas l'épreuve du refroidissement, et qu'il se fêlerait; il prétend, de plus, que la couleur bleue des verres minces ne tient pas.

Simony fabriquait un verre jaune (« topaze ») qu'il estimait avoir plus de valeur que de l'argent.

Parmi les matériaux employés dans notre verrerie se trouvent mentionnés : 200 livres de salpêtre, 600 livres de sable, 200 livres de soude d'Espagne (à 10 écus le quintal), 100 livres de minium, 100 livres de céruse; du vinaigre de vin rouge, de l'alun, du tartre brut, du sel de verre, du sel ammoniac et de la magnésie qu'on achetait chez un droguiste, Bansa, à Francfort. Une forêt, près de Hombourg, fournissait du sable, des glaisières, près de Coblence, fournissaient de l'argile pour les creusets. Pendant trois semaines on consommait 31 toises de bois pour un seul fourneau. La fabrique employait huit ouvriers.

Il semble que notre verrerie n'ait pas existé longtemps.

Ernest Zaïs.

Les informations ainsi réunies sur Mathieu de Simony, sieur de Tournay, né à Alençon, maître verrier dans le Perche, chargé par lettres patentes du 2 mai 1685 de la surintendance des mines du roi de France, sont assez précises, pour qu'il doive être possible de les compléter tôt ou tard. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'identifier la localité du Perche où étaient, d'après le « rolle », les « verreries du Tul et de Ladoar dainerie ». C'est sans doute un lieu dit dans une des forêts de cette région appartenant à l'Eure-et-Loir, à l'Orne et à la Sarthe. J'ai trouvé, dans le Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, un bois de Lantinerie, commune de Louvillier-les-Perches, mais ce nom ne rappelle que de loin celui que le rédacteur du « rolle » a évidemment transcrit « par ouï dire »[1].

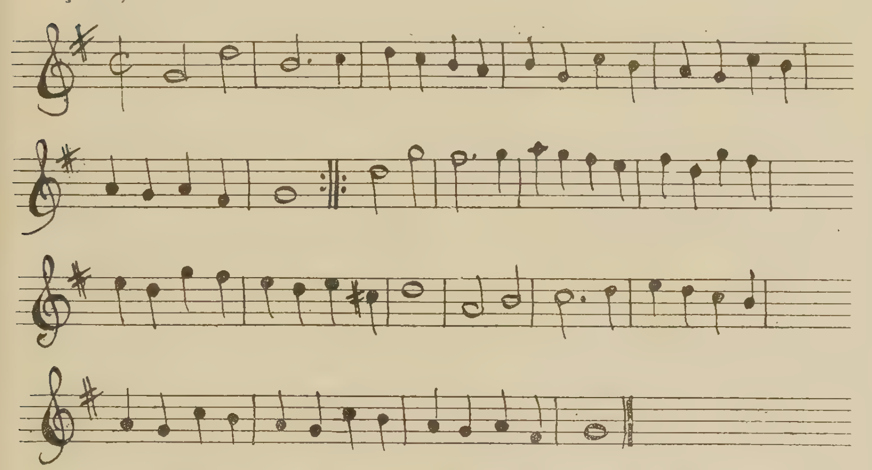
N. W.

1. M. le pasteur Lehr, de Chartres, pense qu'au lieu de le *Tul*, il faut lire le *Teil*. Il y avait, aux environs une *verrerie* et une *bouteillerie*, d'après la carte de Cassini, plus un lieu appelé la *Hardonnière*, à proximité d'un petit bois non loin de *Ceton*, entre le Theil et *Coudray-au-Perche* (Eure-et-Loir).

Mélanges

LA MARCHE DES CAMISARDS

En 1723 parut, à Haarlem, chez la veuve de Hermanus et son fils Aäron Van Hulkenroi, la deuxième édition d'un chansonnier : J. van Elsland, *Gezangen, of het vrolyk gezelschap der negen zanggodinnen* (*Chansons, ou la joyeuse compagnie des neuf muses*). Les mélodies de ce recueil nous font connaître les airs à la mode au commencement du XVIIIe siècle dans la petite bourgeoisie hollandaise. A la page 62 on y remarque un *Bruilofts drinklied* (*Chant de noce*), qui se chantait sur l'air de *Mars de Kamizarts*, c'est-à-dire de la *Marche des Camisards*, avec la remarque, *Franse manier* (*à la française*). Voici cette marche :



Cet air se trouve sans doute déjà dans la première édition de ce chansonnier, que je n'ai malheureusement pu voir, mais qui parut, selon M. Govaerts (*Histoire et bibliographie musicale des Pays-Bas*, Anvers 1880, n° 1016), en 1717. On peut donc supposer que cette marche des Camisards est réellement contemporaine de la célèbre guerre des Camisards, ou insurgés Cévenols contre Louis XIV. Dans tous les cas, le fait que le premier texte *imprimé*, avec une date certaine, que nous en connaissions est postérieur de quinze ou vingt ans

aux années 1702-1704, ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu une notation antérieure, soit dans un imprimé, soit dans un manuscrit, et ne s'oppose nullement à cette hypothèse.

J'ai eu l'occasion récemment, à propos de l'accession au trône de S. M. la reine des Pays-Bas, de publier un recueil de seize marches militaires en usage dans l'armée des Provinces-Unies au commencement du XVIIIe siècle, et d'y joindre une étude sur l'emploi de ces marches (*Tijdschrift voor Noord Nederlands muziekgeschiedenis*). Je n'ai pu démontrer d'une manière irréfutable, mais il est très vraisemblable, que ces marches se sont répandues dans l'armée de Guillaume III, grâce aux officiers huguenots réfugiés aux Pays-Bas après la Révocation. La guerre de la succession d'Espagne (1702-1713) a popularisé ces airs, et nous en connaissons d'autres, également d'origine française, qui étaient alors à la mode en Hollande. En 1723 la marche en question avait été transcrite sur le cylindre du carillon d'Alkmaar qui la faisait entendre toutes les heures, du 26 avril au 14 juin. On la trouve aussi : 1° dans le recueil *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen* (*Chansons et contredanses de paysans hollandais, anciennes et nouvelles*), Amsterdam, Estienne Roger, s. d., t. IV, n° 249, sous le nom de *Lammert binnen* (*Lambert en dehors*) ; — 2° dans un recueil manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, propriété de la Société de l'histoire de la musique aux Pays-Bas, où elle porte le nom de *O hoe soet is de bruit* (*Oh ! qu'elle est douce la fiancée*), premières lignes du *texte* de la marche dans le chansonnier de Van Elsland ; — enfin 3° dans un autre recueil manuscrit, également du XVIIIe siècle, et appartenant à la même Société, où elle porte le titre de *De duivel op één been* (*Le diable sur une jambe*).

Le recueil *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen* parut en treize tomes chez Étienne Roger. Quoiqu'aucun de ces tomes ne porte de date, ils parurent tous avant 1717[1]. Chaque tome a sur le titre un numéro correspondant évidemment avec ceux du catalogue général de l'éditeur. Le

1. En cette année, en effet, Roger s'associa avec son gendre *Michel-Charles Le Cène* (Voy. mon article dans le *Bull. de la Commission pour l'Hist. des Églises wallonnes*, t. VI, p. 212).

tome IV a pour numéro 45, les tomes suivants des numéros entre 46 et 56, ce dernier étant celui du tome XIII. Il est donc évident que le tome IV a paru relativement longtemps avant l'année 1717, peut-être en 1714. Il est clair aussi que pour être admise dans ce recueil, et cela sous un autre titre (*Lammert binnen*), la marche des Camisards devait être connue depuis quelque temps déjà en Hollande, mettons depuis 1710, par exemple. Et il tombe sous le sens qu'elle existait avant cette date qui serait approximativement celle de son apparition en Hollande. Rien ne s'oppose donc à ce que nous considérions cette marche comme contemporaine de la guerre des Camisards.

Ajoutons quelques remarques au sujet de la musique de cette marche. Les marches modernes se composent généralement d'un nombre pair de strophes rythmées, composées elles-mêmes d'un nombre pair de mesures. Or la marche des Camisards ne contient que trois strophes rythmées renfermant chacune trois mesures, c'est-à-dire que tout y est en nombre impair. On va voir que, loin de contredire notre hypothèse, ce fait est, au contraire, de nature à la confirmer. Voici ce que nous lisons dans *les Rêveries ou mémoires sur l'art de la guerre* (La Haye, P. Gosse j^r, 1756, p. 24) de Maurice de Saxe qui, en 1720, avait été nommé maréchal de camp au service de la France et que Frédéric le Grand a appelé le Turenne du siècle de Louis XV :

« Le moyen de remedier à tous ces inconveniens & à d'autres qui en résultent qui sont d'une bien plus grande consequence, est cependant bien simple, puis que la nature le dicte. Le dirai-je ce grand mot en quoi consiste tout le secret de l'art & qui va sans doute paroitre ridicule ? *Faites les marcher en Cadence*[1]. Voilà tout le secret, & c'est le Pas militaire des Romains. C'est pourquoi les marches sont institué & pourquoi on bat la Caisse. C'est ce qu'on appelle *Tact*, & c'est ce que personne ne sait & dont personne ne s'avise : avec cela vous ferez marcher vite & lentement comme vous voudrez; votre queuë ne trainera jamais; tous les Soldats iront du même pied; les conversions se feront ensemble avec celerité & grâce; les jambes de vos

1. « Le pas cadencé ou mesuré est aujourd'hui le même que celui des troupes prussiennes. » (Note de l'édition de 1756.)

Soldats ne se brouilleront pas; vous ne serez pas obligé d'arrêter à chaque conversion pour faire repartir du même pied, & vos Soldats ne se fatigueront pas le quart de ce qu'ils font à présent. »

Ce passage prouve qu'au commencement du XVIIIe siècle les soldats ne marchaient pas en cadence, c'est-à-dire que chaque soldat partait *ad libitum* du pied droit ou du pied gauche, et que dans un bataillon en marche on pouvait voir, à ce point de vue, la plus grande variété. Le célèbre musicien de Hambourg, Mattheson, démontre (*Kern melodischer Wissenschaft*, Hamburg, 1737, p. 113), que, vers 1730, on employait, dans l'armée allemande, des marches à mesures impaires. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que le même fait eût lieu avant cette date dans les armées françaises. On jouait, du reste, dans ces dernières, des marches encore plus irrégulièrement construites que celle des Camisards, par exemple celle de *Villars*[1] et une *marche française*[2], la dernière, à strophes en nombre impair et à mesures en nombre pair. Mais il y a aussi la *Marche de Boufflers*[3], le commandant de Lille assiégé en 1708 par le prince Jean-Guillaume Friso et la *Marche du Garde le roy*[4], à strophes et mesures en nombre pair. Cette dernière marche est sans doute moins ancienne que celle des Camisards. Dans le recueil de Van Elsland (p. 104), elle est appelée *Chanson pour le couronnement de Louis XV à Rheims*, 25 octobre 1722, ce qui permet de supposer qu'elle est de cette époque. Or cet air étant régulièrement construit nous reporte à une date antérieure pour celui intitulé *Marche des Camisards* où ces règles de composition n'ont pas encore été observées[5].

1. *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen*, Amst., P. Mortier, s. d., t. V, nos 352 et 353.

2. Notée dans un troisième recueil manuscrit (avec la date de 1740), propriété de la Société déjà citée.

3. *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen*, Amst., Roger, t. V, n° 368.

4. Récemment j'ai acquis pour la Bibliothèque communale de Haarlem un exemplaire de la première édition, de 1717, du chansonnier de Van Elsland. On n'y trouve pas la *Marche du Garde le Roy*, ce qui peut être un indice en faveur de ma supposition que cette marche date d'environ 1720. La *Marche des Camisards* s'y trouve à la page 67; elle y est conforme à la rédaction de la seconde édition du chansonnier.

5. On pourrait remarquer aussi que les Camisards étaient des bergers

Ces remarques musicales nous amènent donc à la même conclusion que les remarques bibliographiques, savoir que la *Marche des Camisards* est très probablement contemporaine des redoutables soldats de Cavalier ou de Laporte.

J.-W. Enschedé.

Haarlem.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La religion d'Ambroise Paré à propos de recherches récentes.

Il y a des questions que dans certains milieux on rouvre périodiquement, pour les discuter comme si elles n'avaient pas été déjà résolues. Celle que je viens d'inscrire en tête de ces lignes est du nombre. On comprend aisément pourquoi : Ambroise Paré est le père de la chirurgie moderne et un peu de la médecine en tant que science expérimentale. C'est une gloire nationale très pure, car le caractère de l'éminent praticien était à la hauteur de son talent hors ligne. Or il ne faut pas qu'on puisse soutenir que le plus grand chirurgien français du XVI[e] siècle était huguenot, car il est entendu que tous ces huguenots, en France surtout, étaient, ou des étrangers, ou des individus de mœurs aussi peu avouables que le furent, selon le catéchisme catholique, celles des Réformateurs.

On sait que les frères Haag consacrèrent à Ambroise Paré un long article, dans la *France protestante* (VIII, 124-143). Cet article, écrit en 1858, se bornait à résumer et à préciser la belle biographie que M. J.-F. Malgaigne avait placée en tête de son *Histoire de la chirurgie en Occident* (1840). Celui-ci avait commencé par mettre en doute le témoignage de Brantôme et de Sully, deux contemporains de Paré, qui le représentaient formellement comme huguenot. Mais, après avoir lu les œuvres du grand chirurgien, son éminent successeur avait loyalement reconnu que les idées et le langage religieux de Paré étaient, sans aucun doute, ceux d'un huguenot du XVI[e] siècle. Les frères Haag firent remarquer, en outre, qu'il n'y avait absolument aucune raison pour infirmer le témoignage de Brantôme,

et des paysans insurgés; si réellement la marche a été composée par l'un d'entre eux, il était certainement peu familiarisé avec les règles de l'art musical (*Réd.*).

catholique peu favorable aux hérétiques de son temps, et de Sully, huguenot, mais fort peu bienveillant pour ses coreligionnaires; enfin que, dans un de ses livres, Paré était allé jusqu'à invoquer l'autorité d'un ouvrage notoirement excommunié, de du Plessis-Mornay, ce qu'un catholique n'aurait certainement pas fait à cette époque.

Ces conclusions, auxquelles rien ne pouvait être opposé, auraient pu être fortifiées encore, si les frères Haag avaient tiré d'un passage des œuvres d'A. Paré tout le parti qu'on en pouvait tirer. C'est celui où Paré raconte que pendant la première guerre de religion, après la prise de Rouen, se trouvant à table avec « quelques-« uns qui le hayoient à mort pour la Religion, on lui présenta des « choux, où il y avoit du sublimé ou arsenic [1] » dont il réussit à se préserver lorsqu'il en eut goûté. Ce passage, à lui seul, est formel, car quiconque a lu des auteurs du XVIe siècle, sait qu'à moins de réserve expresse, cette locution « être de la Religion » signifie toujours et partout être huguenot.

Or, dix ans plus tard, en 1867, ces conclusions furent attaquées par M. A. Jal, dans son *Dictionnaire critique*. « Paré, s'écrie-t-il, « était catholique, et l'on verra par combien d'actes authentiques je « le prouve. » Et, en effet, Jal faisait connaître pour la première fois vingt-cinq actes de baptême, mariage ou inhumation inscrits par les curés de Saint-André-des-Arcs sur les registres de leur paroisse à partir de 1545, et tous relatifs à Paré ou à sa famille. M. Jal, dans son triomphe, n'oubliait qu'un fait, c'est que, pendant tout le XVIe siècle, jamais le culte huguenot n'avait été toléré à Paris, et que s'il y eut çà et là quelques prêches publics dans la capitale, ils n'y purent avoir lieu qu'exceptionnellement et pour très peu de temps. En conséquence, à moins d'exposer leurs enfants à la bâtardise, ou de renoncer à toute sépulture, les huguenots parisiens étaient alors obligés de recourir aux curés pour leurs baptêmes, mariages et sépultures. C'est ce que M. Henri Bordier fit remarquer à M. Jal, dans deux articles critiques, pénétrants, qui n'ont rien perdu de leur valeur (*Bulletin*, XVII, 1868, 175 et 246).

On pourrait y ajouter une simple remarque : c'est que si nous n'étions autorisés à compter comme huguenots que les Parisiens pour lesquels il existe des actes de baptême, mariage ou sépulture huguenots, il nous faudrait conclure qu'au XVIe siècle *il n'y eut pas de Parisiens huguenots*. Bien qu'il soit, en effet, certain que les pas-

1. Paré, III, 723, *Voyage de Rouen.*

teurs qui exerçaient secrètement leur ministère à Paris dans les quarante dernières années de ce siècle, ne se bornèrent pas à des prêches, mais baptisèrent et marièrent aussi occasionnellement leurs ouailles, aucun regïstre de ces actes n'est parvenu jusqu'à nous. Lorsqu'avant les incendies de la Commune qui détruisirent l'état civil parisien, MM. Haag, Read, Delaborde, etc., parcoururent et dépouillèrent les registres de l'état civil huguenot, ils n'en trouvèrent aucun remontant au XVIe siècle. Et cela était naturel puisque les protestants parisiens ne furent légalement autorisés à avoir un culte public, à Grigny, Ablon, puis Charenton, que par l'édit de Nantes. Désormais, tout argument tiré contre un d'entre eux du fait qu'on a découvert qu'il avait été baptisé, marié ou inhumé par les soins d'un curé, est caduc.

Malgré la démonstration de M. H. Bordier, la thèse de M. A. Jal fut reprise en 1879, mais sans argument nouveau, par un Dr E. Turner, qui, dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* du 16 mai au 27 juin de cette année, inséra une série d'articles intéressants seulement au point de vue de la bibliographie d'A. Paré. Mais en 1881, les arguments de MM. Haag et Bordier furent une fois de plus rassemblés et publiés par M. O. Douen, dans l'article Paré de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (X, 193-199).

La question en était là, lorsqu'en 1885 parut *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille*, par le D^r Le Paulmier (avec un portrait inédit de Paré, petit in-4° de 419 p. Paris, Charavay). Ce livre, dont les pièces justificatives en grand nombre avaient été découvertes et recueillies par M. Emile Campardon, a complètement renouvelé la biographie d'Ambroise Paré. Il a fixé aussi définitivement la question de la religion du célèbre chirurgien. Après avoir reconnu loyalement que le passage ci-dessus emprunté au *Voyage de Rouen* « fournit la « preuve évidente que Paré appartenait à la religion réformée » (p. 62), le nouveau biographe le confirme (p. 80) par un extrait jusque-là inédit d'un mémoire publié par A. Paré en réponse aux attaques de la Faculté de médecine contre l'édition de 1575 de ses *Œuvres*. Dans ce Mémoire, Paré dit, en effet, « ... ce mot — Religion « — a esté cité par moy pour ne me glorifier avoir suivi telle opi- « nion... et moins en intention de monstrer que ceux qui suivent « la saincte Eglise Catholique et Romaine, abusent de moyens illi- « cites pour se deffaire de leurs ennemis... » Non seulement ce passage établit péremptoirement que le mot de Religion doit être pris dans le sens de Protestantisme, mais il renverse aussi l'hypo-

thèse d'après laquelle Paré aurait été protestant au début des guerres de religion et serait redevenu catholique après la Saint-Barthélemy.

Pourtant la théorie de Jal trouve encore des avocats. Un M. Paul Valet a publié l'année dernière, dans le *Parisien de Paris* (17 et 24 juillet) des *Recherches historiques sur Ambroise Paré* insérées depuis lors dans le 1er volume du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*. L'auteur prétend d'abord que le récit de la tentative d'empoisonnement après le siège de Rouen ne prouve rien : « Nous « voyons bien, dans ce récit, que « quelques-uns le hayoient à mort « pour la religion », mais quels étaient-ils ? catholiques ou hugue- « nots ? Paré ne prend pas la peine de nous renseigner... » On voit que M. P. Valet ignore l'explication que A. Paré donnait lui-même, en 1575, de ce mot religion, explication superflue d'ailleurs pour qui a pratiqué le français du xvie siècle. Notre auteur ajoute : « Nous allons clore le débat et mettre sous les yeux du lecteur la « preuve qu'Ambroise Paré était catholique. » — Suivent... deux actes de baptême, du 9 avril 1553 (St-André-des-Arcs), et du 21 mars 1578 (Saint-Barthélemi) où A. Paré est l'un des deux parrains. Cette idée de tirer un argument de la présence de Paré comme parrain à un baptême en 1553, époque où il n'y avait pas encore à Paris d'Église protestante organisée, même clandestinement, et en 1578, où cette Église venait d'être violemment anéantie par la Saint-Barthélemy, vous étonne ? Ecoutez M. P. Valet :

« Le baptême des enfants de Paré, leur inhumation dans l'église « Saint-André-des-Arcs ou dans le cimetière y attenant, son[1] mariage « à Saint-Séverin, son inhumation au bas de la nef, près le clocher « qui s'élevait au milieu de l'église[2], c'est-à-dire à une place d'hon- « neur, tout cela ne suffirait pas à nous convaincre, mais ces deux « actes de baptême nous semblent un argument décisif. Comment « admettre que Paré, qui était d'une profonde piété, ainsi qu'en « témoignent ses écrits, pût être protestant et venir tenir des enfants « sur les fonts de baptême de l'église Saint-André-des-Arcs, sa pa- « roisse ?

« Qu'un protestant fasse entrer ses enfants dans le sein de l'Église « catholique; qu'à la dernière heure, alors que les affres de la mort « obscurcissent son cerveau, paralysent sa volonté, il répudie la « croyance de toute sa vie : — à la rigueur cela peut s'admettre, et « nous comprenons qu'un doute puisse subsister. Mais que, durant

1. Intercalez second.

2. Ajoutez Saint-André-des-Arcs, car c'est dans cette église et non à Saint-Séverin qu'A. Paré fut inhumé le 22 décembre 1590, à l'age de 80 ans.

« sa vie, en pleine santé, sain de corps et d'esprit, d'un caractère « généreux et d'un esprit libre, ce protestant, reniant sa foi, fasse « acte d'adhésion à la religion catholique et récite devant l'officiant « le Symbole, reconnaissance solennelle de la souveraineté de l'Église « catholique, apostolique et romaine, — voilà ce que nous ne pou- « vons admettre lorsqu'il s'agit d'Ambroise Paré. Il eût fallu, pour « cela, qu'il cachât sa véritable religion et trompât le prêtre. »

On voit le rôle étonnant que jouent certains... préjugés chez des hommes qui font des recherches historiques et aspirent à redresser les erreurs de leurs devanciers. Ainsi un huguenot ne peut assister comme parrain à un baptême catholique sans renier sa foi et faire acte d'adhésion à la « religion catholique »; — et la récitation du Symbole — de ce Symbole qui a toujours été lu dans le culte public protestant — est la « reconnaissance solennelle de la souveraineté « de l'Église catholique, apostolique et romaine! » — A ce compte-là, non seulement un nombre infini de huguenots d'autrefois ont apostasié sans s'en douter, mais presque tous les protestants qui ont écouté dans le recueillement la lecture publique du Symbole, et l'ont mentalement répété en l'écoutant, sont catholiques, apostoliques et romains sans le savoir! — Et voilà comment on découvre des preuves « décisives », et comment des sociétés historiques se fondent, à Paris, pour nous apporter des documents et des arguments nouveaux!

N. WEISS.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *janvier* 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, J. Gaufrès, A. Lods, E. Stroehlin, Ch. Waddington et N. Weiss. MM. F. Kuhn et F. Puaux se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président rappelle la mort de notre président honoraire qui fut le réel fondateur de notre Société, M. Charles Read. Il assistait si régulièrement à nos séances dans ces dernières années, et s'intéressait si directement à tout ce que nous faisions qu'on sentait bien que cette œuvre tenait la première place dans ses souvenirs de 1852. Grâce à l'impulsion qu'il lui a donnée et aux concours qu'il a rassemblés, la Société d'Histoire du Protestantisme français a prospéré, et nous n'avons qu'à nous inspirer de ce qu'il

a fait pour que cette prospérité soit durable. Un hommage ému est dû aussi à M. F. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris qui faisait partie de notre comité depuis 1880 et qui a fait une si large place à notre histoire dans son *Encyclopédie des sciences religieuses.* Il est temps que nous songions à combler tous ces vides en nous adjoignant des forces nouvelles.

Puis M. le président dit que le sujet le plus important à l'ordre du jour, c'est l'assemblée générale du mois de février prochain. Il lui semble que celui qui pourrait le mieux parler de notre fondateur, c'est notre vice-président, M. Charles Waddington, qui fut son contemporain. M. Ch. Waddington consent à présider la séance du mois de février. Quant aux orateurs qui devront y prendre la parole, M. Ch. Gide s'est récusé comme incompétent. M. F. de Schickler fait appel à MM. A. Lods et N. Weiss. Le premier veut bien se charger de préparer un travail sur les difficultés que rencontra l'édit de Nantes au Parlement de Paris. M. Weiss tâchera de réunir quelques renseignements nouveaux sur les maisons parisiennes où eurent lieu des prêches huguenots clandestins avant l'édit de Nantes qui autorisa le culte protestant à Grigny. M. Bonet-Maury veut bien se renseigner sur les mélodies de certains Noëls huguenots qui ont été cités dans le *Ménestrel* du 6 novembre et du 4 décembre 1898 et qui pourraient être, si elles étaient connues, étudiées en vue de l'assemblée générale, et il offre, s'il en est besoin, une notice sur la reconstitution du culte protestant à Paris après l'édit de Nantes.

Bibliothèque. — M. F. Teissier lui envoie un volume ayant appartenu à Rabaut de Saint-Étienne, et les *Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au* XVIIe *siècle* (1621-1693), 2 vol. in-8°, 1876. — M. le président dépose entre autres, *Arrêtés relatifs au licentiement des prêtres et ministres protestants dans la Lozère et le Gard à compter du 20 prairial an second de la R. F.; — Éloge de notre grand Dieu et sauveur Jésus Christ*, par Pierre de Guigues, Montbelliard, 1676; et deux volumes de F. Lambert d'Avignon.

AVIS concernant l'assemblée générale de la Société. — Conformément à la décision du Comité du 14 février, cette assemblée générale, à laquelle tous nos lecteurs sont cordialement invités, se tiendra *à Paris, au temple de l'Oratoire*, 147, rue Saint-Honoré, *le mardi soir 28 février 1899, à huit heures*, en mémoire de l'enregistrement, par le parlement de Paris, de l'édit de Nantes, le 25 février 1599. M. Charles Waddington, membre de l'Institut et vice-président de notre Société, présidera cette séance exceptionnelle, au cours de laquelle MM. A. Lods et N. Weiss prendront la parole.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5546. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

EM. COMBA. — **Histoire des Vaudois.** Nouvelle édition complète, avec cartes géographiques et gravures. *Introduction.* Un volume de XVI-208 pages in-18. Paris, Fischbacher; Florence, librairie Claudienne, 1898.

Dr M. GLOSSNER. — **Savonarola als Apologet und Philosoph.** Eine philosophiegeschichtliche Studie. Une brochure de 123 pages in-8. Paderborn, Druck und Verlag von Ferdinand Schöningh, 1898.

A. HEUS. — **Le cléricalisme,** conférence populaire prononcée à Jemappes. Huitième mille. Une brochure de 16 pages in-8. Chez l'auteur, à Jemappes (Hainaut-Belgique).

M.-J. GAUFRÈS. — **La corruption de la jeunesse par la presse pornographique.** Une brochure de 30 pages petit in-8. Saint-Étienne, au bureau du *Relèvement social*, 1897.

C.-G. CHAVANNES. — **Qu'est-ce qu'une Église?** Étude d'histoire chrétienne. Une brochure de 97 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1897.

PAUL FARGUES. — **Jérémie,** essai poétique. Une brochure de 32 pages petit in-8. Le Mans, 1898.

R. DE C[AZENOVE]. — **Les Crès de Bouscardon,** mœurs et paysages cévenols. Une brochure de 47 pages petit in-8, illustrées. Paris, E. Dumont; Lyon, Bernoux et Cumin, 1898.

CHARLES MONVERT. — **Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchateloise indépendante de l'État** publiée par le synode de cette Église à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. Un volume de 312 pages petit in-8. Neuchâtel, Attinger frères, 1898.

J. et Cie. — **Une famille de nouveaux convertis en Cévennes** (1685-1787). Un volume de 192 pages in-8. Audincourt, imprimerie Charles Jacot et Cie, 1899.

5546. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.